

**N'AFFRONTEZ PAS SEUL
LES MALADIES NEUROLOGIQUES
DE TYPE ALZHEIMER, PARKINSON...**



<http://www.durepitpourlesfamilles.fr/>

A VOTRE ECOUTE

04 73 35 52 03

durepitpourlesfamilles@yahoo.fr

REMERCIEMENTS

MERCI À TOUTES CELLES ET TOUS CEUX
QUI ONT PARTICIPÉ À LA CONSTITUTION
ET L'ÉLABORATION DU

« GUIDE DE L'AIDANT »

ET TOUT PARTICULIÈREMENT À L'ÉQUIPE
BÉNÉVOLE DE L'ASSOCIATION
« DU RÉPIT POUR LES FAMILLES ».



Vous venez d'apprendre que votre proche est atteint d'une maladie neurologique...

Peu préparé à affronter cette nouvelle situation, l'aidant familial est cependant dans l'obligation de faire face. Le vécu est toujours difficile : stress, angoisse, fatigue psychique, fatigue physique, et quelque fois désespoir...

Que faire ?

Les bénévoles de notre Association « **Du répit pour les familles** » ont acquis une longue expérience. Ils reçoivent aussi de nombreuses sollicitations de la part des familles concernées. Un besoin d'information synthétique, regroupé, complémentaire à d'autres formes, est apparu nécessaire. Tout cela conduit à vous proposer ce document.

C'est avant tout un GUIDE simple, pratique, fait de fiches donnant l'essentiel des dispositifs existants, capables d'apporter une réponse aux besoins de l'Aidant Familial.

Ce document est vivant. Les fiches amovibles seront actualisées d'une manière régulière et nous prendrons en compte toutes les suggestions capables d'en améliorer son efficacité.

L'association « **Du répit pour les familles** » travaille en collaboration avec différentes structures de la Loire et facilite vos démarches.

Merci à tous ceux qui participent à son élaboration présente et future et surtout un très grand MERCI à la Fondation d'Entreprise MICHELIN dont la générosité a permis cette réalisation.

Robert MARTINEZ
Président de l'Association



IMPORTANT

Dès le diagnostic, la vie quotidienne est bouleversée...

Une adaptation devient nécessaire afin de permettre au malade, à l'aidant, à la famille proche de vivre dans les meilleures conditions possibles cette nouvelle existence.

Bien indépendamment de votre mise en relation avec les différents acteurs de la vie sociale, répertoriés dans ce document, nous vous suggérons d'adopter **quelques règles simples**. Ces règles vous aideront à gérer plus sereinement une situation devenue complexe. Elles vous permettront surtout, face à l'adversité, de vivre encore de bons moments de joie partagée.

POUR VOUS-MÊME :

- ADOPTEZ UNE ATTITUDE POSITIVE. Il y a presque toujours une solution à un problème.
- NE RESTEZ PAS SEUL. Partagez vos émotions (chagrin, crainte de l'avenir, lassitude...)
- OSEZ PARLER DE VOS DIFFICULTES. Appelez au téléphone pour un besoin de soutien.
- SACHEZ RECONNAITRE LES SIGNES DE FATIGUE.
- ACCEPTEZ LES AIDES : Sachez vous faire remplacer.
- PRENEZ DU REPIT : S'occuper de soi, se détendre.

POUR VOTRE MALADE :

- FAITES RESSENTIR VOTRE ATTITUDE POSITIVE.
- TENTEZ D'ETRE GAI : Conservez le sens de l'humour et de l'autodérision
- APPRENEZ LA PATIENCE : Il faut souvent répéter, répéter.....
- SOYEZ A SON ECOUTE.
- PRESERVEZ LE PLUS LONGTEMPS POSSIBLE SON AUTONOMIE.
- MAINTENEZ UN ENVIRONNEMENT CALME ET RASSURANT.
- HABITUEZ LE A LA PRESENCE DE NOUVELLES PERSONNES DE CONFIANCE.

**Et d'une façon plus générale, n'hésitez pas à contacter l'Association
« Du répit pour les familles »**



SOMMAIRE

A) ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

PROFESSIONNELS À DOMICILE

MÉDECIN TRAITANT RÉFÉRENT	A1
INFIRMIER	A2
ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL DE SECTEUR	A3
KINÉSITHÉRAPEUTE	A4
ERGOTHÉRAPEUTE.....	A5

AUTRES PROFESSIONNELS À CONSULTER

PHARMACIEN	A6
SPÉCIALISTES (Gériatre, Neurologue, Cardiologue, Psychiatre, Psychologue)	A7
PSYCHOMOTRICIEN	A8
ORTHOPHONISTE.....	A9
ÉQUIPE SPÉCIALISÉE ALZHEIMER (ESA).....	A10
SERVICES DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD).....	A11
SERVICES AIDES A LA PERSONNE	A12
HOSPITALISATION À DOMICILE (HAD)	A13
PORTAGE DES REPAS	A14
ANIMATION A DOMICILE	A15

B) ACCOMPAGNEMENT EN ÉTABLISSEMENT

AU SEIN D'UN EHPAD

ACCUEIL DE JOUR	B16
HÉBERGEMENT TEMPORAIRE	B17
PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉPIT	B18
POLE D'ACTIVITÉS ET DE SOINS ADAPTÉS (PASA).....	B19
UNITÉ D'HÉBERGEMENT RENFORCÉE (UHR)	
UNITÉ DE VIE ALZHEIMER (UVA)	B20
ETS. HÉBERGEMENT PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD).....	B21

SANITAIRE

UNITÉ DE SOINS GÉRIATRIQUES COURT SÉJOUR + SSR.....	B22
UNITÉ DE SOINS LONGUE DURÉE (a), SOINS PALLIATIFS (b).....	B23
HÔPITAL DE JOUR.....	B24

LOGEMENT

FOYER LOGEMENT / RÉSIDENCE AUTONOMIE.....	B25
MAISON ACCUEIL RURALE PERSONNES ÂGÉES (MARPA).....	B26



C) STRUCTURES ET RÉSEAUX À CONNAÎTRE

CENTRE ÉVALUATION BILAN EN GÉRONTOLOGIE 42 (CEGEB)	C27
BANQUE, MUTUELLE, ASSURANCE DÉPENDANCE.....	C28
RÉSEAU RHÔNE-ALPES SEP (SCLÉROSE EN PLAQUES)	C29
CONSEIL DÉPARTEMENTAL APA (a) TÉLÉASSISTANCE (b)	C30
AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS)	C31
MAISON LOIRE AUTONOMIE (MLA) MDPH 42.....	C32
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS).....	C33
MAISON POUR L'AUTONOMIE ET L'INTÉGRATION DES MALADES ALZHEÏMER (MAIA)	C34
ASPECTS JURIDIQUES.....	C35
CARSAT(a) / MSA(b) / RSI (c).....	C36
ASSOCIATION DES GROUPEMENTS PARKINSONIENS LOIRE	C37
ASSOCIATION FRANCE ALZHEÏMER	C38
FÉDÉRATION DES PARTICULIERS EMPLOYEURS (FEPEM).....	C39

D) NOTES PERSONNELLES

PROFESSIONNELS À DOMICILE

MÉDECIN RÉFÉRENT
TRAITANT

A1

INFIRMIER

A2

ASSISTANT
DE SERVICE
SOCIAL DE SECTEUR

A3

KINESITHÉRAPEUTE

A4

ERGOTHÉRAPEUTE

A5

AUTRES PROFESSIONNELS À CONSULTER

PHARMACIEN

A6

SPÉCIALISTES :

*GÉRIATRE
*NEUROLOGUE
*PSYCHIATRE
*PSYCHOLOGUE

A7

PSYCHOMOTRICIEN

A8

ORTHOPHONISTE

A9

STRUCTURES

ÉQUIPE SPÉCIALISÉE
ALZHEIMER
(ESA)

A10

SERVICES DE SOINS
INFIRMIERS
À DOMICILE

A11

SERVICES
AIDES
À LA PERSONNE

A12

HOSPITALISATION
À DOMICILE
(HAD)

A13

PORTAGE DES REPAS

A14

ANIMATION
À DOMICILE

A15



MÉDECIN RÉFÉRENT TRAITANT

D'une manière générale, le médecin traitant coordonne l'ensemble des soins reçus par son patient.

C'est lui qui l'oriente si nécessaire vers un médecin spécialiste « correspondant » ou un service hospitalier.

Il centralise les informations : résultats d'examens, traitements.

Il dispose ainsi d'une vision globale de l'état de santé de son patient.

Le médecin traitant peut être un spécialiste ou un généraliste.

Le médecin généraliste (on dit aussi médecin omnipraticien ou médecin de famille) est donc souvent consulté pour diagnostiquer les symptômes avant de traiter la maladie ou de référer le patient à un autre spécialiste.

Le médecin traitant déclaré est le médecin qui vous connaît le mieux et auquel vous vous adressez en priorité en cas de problème de santé.

SES MISSIONS

Ses missions sont clairement définies dans la convention médicale :

- Assurer le premier niveau de recours aux soins.
- Orienter éventuellement le patient vers des spécialistes et informer ceux-ci de l'état de santé de la personne concernée..
- Participer à l'élaboration des protocoles de soins.
- Faire la synthèse des soins prodigués au patient et mettre à jour le dossier médical personnalisé.
- Informer le patient des possibilités d'accès aux soins aux heures de fermeture de son cabinet.



INFIRMIER

Un infirmier est un professionnel de santé dont la profession est de délivrer des soins infirmiers.

En France, il existe trois spécialisations infirmières : infirmier anesthésiste, infirmier de bloc opératoire, infirmier puériculteur.

RÔLE :

L'infirmier soigne les malades et veille à leur bien-être.

Ce métier à haute responsabilité exige rigueur, vigilance et en technicité à l'hôpital, en entreprise ou en libéral.

NATURE DU TRAVAIL :

Prévenir, guérir et soulager

L'infirmier effectue des soins de nature préventive, curative ou palliative pour améliorer, maintenir et restaurer la santé.

Il collabore avec toute l'équipe soignante et participe au projet global de soin.

Tenu au secret professionnel, il assure avec l'aide-soignant les soins d'hygiène, de confort et de sécurité de patient.

Les interventions :

La prescription médicale est le seul lien hiérarchique entre le médecin et l'infirmier.

C'est-à-dire que l'infirmier n'intervient que sur ordre et avec l'accord du médecin.

En aucune façon, il ne peut définir lui-même un traitement pour le patient.

En revanche, il est chargé de surveiller les éventuels effets secondaires ou complications.



ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL DE SECTEUR

L'assistant de service social ou assistant social vient en aide à des personnes, des familles ou des groupes en difficulté afin de favoriser leur bien-être, leur insertion sociale et leur autonomie.

Il écoute, soutient, accompagne, conseille ou oriente les personnes en fonction de leurs demandes et de leurs besoins. Son travail repose sur la notion de relation d'aide et sur une méthode précise lui permettant de recueillir les données nécessaires à la compréhension de la situation, d'analyser la demande, d'établir un plan d'action et d'évaluer le résultat de ses interventions.

L'assistant social peut également intervenir sur un plan plus collectif, dans le cadre de ce qui est désormais dénommé Intervention Sociale d'Intérêt Collectif.

Le corps professionnel des Assistants de Service Social constitue traditionnellement une profession centrale du travail social.

L'assistant social n'intervient pas à la place de l'utilisateur mais avec lui, tout en respectant le rythme de celui-ci en lui permettant de s'intégrer à l'action et ainsi aller vers l'autonomie. Ses connaissances doivent être variées et régulièrement mises à jour. Comme beaucoup de travailleurs sociaux, l'assistant social possède une culture professionnelle très large qui lui permet d'envisager la globalité de la situation des personnes qu'il rencontre.

DOMAINES D'ACTIIONS :

- Protection de l'enfance (en école, centre spécialisé...), de l'adolescence et des personnes en incapacité à se défendre
- Insertion socioprofessionnelle (Revenu de Solidarité Active, accès à l'emploi.)
- Economie sociale (accompagnement du travailleur)
- Budget familial, médiation de dettes, aide au maintien des fournitures : énergie, eau ...
- Education, relations familiales
- Médiation
- Soutien administratif, accès aux droits, à l'orientation vers le service adapté
- Aide à l'accès et au maintien dans le logement



- Développement local.
- Sensibilisation aux problématiques sociales (dans des écoles, des séminaires).
- Santé, vieillesse, dépendance, santé mentale.
- Rôle d'alerte sur les difficultés sociales repérées.
- Rôle d'expertise et d'ingénierie sociale auprès des Institutions (Etat, Départements, communes, organismes de sécurité sociale) sous forme d'aide à la décision ou de développement social.

SECTEURS PROFESSIONNELS D'INTERVENTION :

L'assistant social polyvalent de secteur :

Il est à la disposition de toute population pour tout type de difficultés dans un secteur géographique donné. Il est généralement rattaché à une circonscription d'action médico-sociale. Il est employé par une collectivité territoriale principalement les Conseils généraux qui ont compétence pour la mission de service social public, mais également par certaines communes de taille importante.

L'assistant social polyvalent de catégorie :

Il s'adresse à une catégorie de population spécifique telle que SNCF, EDF etc...

L'assistant social spécialisé :

Il intervient pour des difficultés sociales spécifiques à une population donnée : élèves des établissements scolaires du second degré, service spécialisé en milieu hospitalier, psychiatrique ou carcéral, association d'aide aux personnes handicapées ou service social en entreprise.



KINÉSITHÉRAPEUTE

Il réalise des actes de kinésithérapie sur prescription médicale et en application de la nomenclature.

Il s'assure que l'activité physique est bien supportée par le patient après les séances et en réajuste le niveau si nécessaire.

Le (la) kinésithérapeute a un rôle d'éducation au travers :

- Des exercices proposés en fonction de l'évaluation initiale, en apprenant au patient à tenir compte des signes de limitation à l'effort
- De l'incitation à poursuivre régulièrement une activité physique en dehors de la présence d'un thérapeute
- De la gestion des gestes de la vie courante en attirant l'attention du patient sur ce qu'il peut faire et ce qu'il doit éviter de faire.

Une feuille d'équivalents métaboliques permet d'apprécier le niveau d'exigence des activités de la vie courante et de repérer celles qui sont les plus appropriées.

Il prévient la perte progressive d'autonomie dans la vie quotidienne.

Il informe éventuellement l'entourage sur les possibilités physiques du patient et l'encourage à soutenir le patient.

Il établit un bilan dans le cadre de la prescription médicale qui comprend un diagnostic et les objectifs de soins.



ERGOTHÉRAPEUTE

L'ergothérapeute est un professionnel de formation paramédicale qui intervient au sein d'une équipe pluridisciplinaire (la plus large possible).

Son rôle est de prévenir ou de réduire tout dysfonctionnement existant ou pouvant exister entre deux individus ou entre un individu et son environnement.

Dans son travail, l'ergothérapeute a une approche globale de la personne et de son environnement (dans ses aspects Physique, Psychique, Social, Familial, Environnemental, Architectural).

Ceci dans un but d'un accroissement de l'indépendance et / ou de l'autonomie.

Ce travail ne peut s'inscrire que dans l'accompagnement au projet de vie de la personne.

Les ergothérapeutes

- Font des aménagements de domicile.
- Permettent l'insertion sociale, familiale.
- Réalisent des adaptations de poste de travail.
- Donnent des conseils en matériel et aides techniques.

Quelques exemples utiles de matériel ou de possibilités d'aménagement susceptibles d'améliorer le quotidien.

- Montre GPS.
- Coussin pivotant.
- Rehausseur, barres d'appui.
- Aménagement salle de bain.
- Monte Escalier Electrique.
- Caméras.
- etc...



PHARMACIEN

Le pharmacien est un professionnel de la santé, successeur de l'apothicaire depuis 1977. Dans la plupart des pays, il possède le titre de Docteur en pharmacie. En France, le pharmacien termine sa formation après soutenance d'une thèse d'exercice et proclamation du serment de Galien.

Le pharmacien est essentiellement connu comme le spécialiste du médicament que ce soit au sein d'une pharmacie d'officine, d'une pharmacie hospitalière ou de l'industrie pharmaceutique.

Mais, de par sa formation médicale et scientifique polyvalente, il intervient également dans beaucoup d'autres secteurs comme la biologie médicale, la santé publique, la recherche ou l'enseignement.

Le caducée des pharmaciens correspond à la représentation du serpent d'Épidaure et de la coupe d'Hygie.

La symbolique en est la suivante : le serpent déverse son poison dans la coupe qui le transforme alors en remède.

Une grande partie de ses connaissances est commune aux médecins.

Ainsi, le pharmacien un plan de pharmacothérapie, faire le suivi de la thérapie médicamenteuse, diagnostiquer les problèmes en lien avec le médicament ou encore interpréter les résultats d'analyses médicales.

LE PHARMACIEN D'OFFICINE

Le pharmacien d'officine assume la responsabilité de tout ce qui est préparé et dispensé dans l'officine.

Pour ce faire il supervise et assure la préparation et la dispensation des médicaments.

En ce début du XXI^{ème} siècle, il conserve une activité de préparation des remèdes à l'officine dites préparations magistrales qui peuvent être sous prescription (ordonnance médicale) ou une spécialité de la pharmacie, même si cette activité est devenue marginale : l'immense majorité des produits vendus en pharmacie est dorénavant produite par l'industrie pharmaceutique.

Il a d'autre part un rôle de conseil auprès de ses clients.

Ce terme, consacré par l'usage revêt essentiellement des activités dites « d'éducation thérapeutique » qui regroupe à la fois des aspects de conseils concernant une pathologie pour laquelle le patient vient directement de l'officine, sur l'observance de la prise des médicaments, sur le plan de la prise des médicaments, de recherche d'incompatibilité entre les médicaments prescrits et déontologiques propres à l'activité du pharmacien d'officine.



Les soins pharmaceutiques sont inscrits dans le Dossier pharmaceutique du patient qui sera consultable par les autres confrères pharmaciens et par les médecins si le Dossier Médical Personnel est créé avec l'accord du patient.

Le pharmacien a aussi pour rôle d'orienter les patients vers les différents professionnels de santé si la médication dont il dispose n'est pas suffisante ou si le moindre doute existe sur la nature de la pathologie.

Le pharmacien d'officine est également connu pour sa connaissance des champignons, ce qui l'amène régulièrement et gratuitement à vérifier le panier de ses patients.

Enfin, **le pharmacien** participe à la permanence des soins, en assurant les gardes de nuit, dimanche et jours fériés.

En France, chaque personne a, à moins de 20 minutes de chez elle, un pharmacien disponible 7 jours sur 7 // 24 heures sur 24.

Pour les malades neurologiques, il a obligation d'être à l'écoute en accompagnant l'aidant familial qui vient chercher des médicaments en insistant sur la nécessité de répit.



SPÉCIALISTES

LE GÉRIATRE

Médecin expert du vieillissement, Il a pour missions principales la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies et des handicaps, ainsi que le soulagement des souffrances de la personne âgée.

Les gériatres exercent principalement en secteur hospitalier mais ils peuvent également pratiquer dans d'autres cadres, et notamment en libéral. Le gériatre peut également être médecin coordinateur en maison de retraite.

LE NEUROLOGUE

Le neurologue est un spécialiste qui traite les maladies du cerveau et du système nerveux. Il est généralement consulté sur recommandation du médecin traitant dans le cadre du parcours de soins, sauf si le neurologue est déclaré comme médecin traitant.

Dans la majorité des cas, c'est votre médecin généraliste qui vous orientera vers un neurologue quand il le juge nécessaire. Il le fera en fonction de votre maladie, de son évolution et des examens éventuels à réaliser pour confirmer le diagnostic et mettre en place un traitement spécifique.

Il existe des traitements adaptés à chaque pathologie. Ce sont des traitements médicamenteux, mais pour certaines maladies, le neurologue associera une rééducation (kinésithérapie, orthophonie,...).

LE CARDIOLOGUE

Le cardiologue est un médecin spécialisé dans les maladies du cœur, et dans les troubles liés au système cardio-vasculaire dans son ensemble. Il réalise le diagnostic, et prescrit le traitement approprié sur la base des résultats d'examens.

Le métier de cardiologue consiste à mettre en place des mesures visant à prévenir les maladies cardiovasculaires : insuffisance cardiaque, hypertension artérielle, infarctus du myocarde, troubles du rythme cardiaque... Le cardiologue soumet les patients à des tests ou à des examens (électrocardiogrammes, épreuves d'efforts...) afin d'avoir des indications sur leur état de santé. Après l'analyse des résultats, le cardiologue donne son diagnostic et préconise un traitement, l'adoption d'un régime alimentaire particulier, la pratique d'activité physique ou si le cas est grave, une intervention chirurgicale.

Le cardiologue reste ensuite en contact avec ses patients pour assurer le suivi et les aider à mener une vie qui soit la plus normale possible. La cardiologue travaille en



collaboration avec le patient et sa famille, le biologiste médical, le personnel soignant et les professions de rééducation. Il travaille en clinique ou dans les hôpitaux.

LE PSYCHIATRE

Le psychiatre est un médecin spécialisé en santé mentale. Il diagnostique, traite et tente de prévenir la souffrance psychique et les maladies mentales.

C'est un spécialiste en psychopathologie et en psychopharmacologie. Le médecin psychiatre est un spécialiste de la prescription des médicaments psychotropes et a accès à la prescription d'examens complémentaires.

Il collabore avec des équipes pluridisciplinaires composées d'infirmiers, de psychologues, d'ergothérapeutes, d'assistantes sociales, etc...

Leurs patients sont envoyés par leur médecin traitant, consultent de leur propre initiative ou à la demande de la justice, de leur famille, ou de leur entourage.

LE PSYCHOLOGUE

Un psychologue est un professionnel de la psychologie, discipline complexe qui regroupe de nombreux courants théoriques et pratiques notamment : psychologie clinique, cognitive, comportementale, développementale, sociale, du travail, différentielle, expérimentale.

Dans son cabinet ou au sein d'une institution, il intervient dans tous les domaines de la société (éducation, santé, social, travail, sport,) pour préserver, maintenir ou améliorer le bien-être ou la qualité de vie de l'individu et sa santé psychique, développer ses capacités ou favoriser son intégration sociale. Il utilise des méthodes d'intervention spécifiques basées sur des approches théoriques variées.

RÔLE DU PSYCHOLOGUE

Dans les situations cliniques, la personne peut aussi bien être un enfant, un adulte qu'une personne âgée. Une personne âgée en perte d'autonomie va plutôt s'exprimer avec des gestes, des comportements qu'avec un discours construit.

ECOUTER ET ACCOMPAGNER

Le psychologue, par son écoute, donne à toute personne l'occasion de s'exprimer et d'être entendue pour ce qu'elle est, sans qu'un jugement moral soit porté. Il écoute, ne cherche pas



à vérifier, ne fais pas la leçon.

Pour prendre en charge, évaluer et guider les différents publics qu'il est amené à rencontrer, le psychologue possède un sens aigu de l'observation et de l'analyse.

UN PSYCHOLOGUE PEUT AIDER UN AIDANT

Même si les séances prennent différentes formes, toutes sont fondées sur la parole. Celui qui consulte parle de ses préoccupations, de ses problèmes en tout cas de ce qui lui paraît pénible ou gênant dans sa vie quotidienne. Le rôle du psychologue est de vous aider à trouver en vous des solutions qui vous permettent de mieux vivre vos difficultés.



PSYCHOMOTRICIEN

Le psychomotricien se préoccupe de la façon dont chaque personne perçoit et vit son corps.

Les séances de soin s'effectuent sur prescription médicale avec l'équipe pluridisciplinaire, dans un établissement de soins ou en libéral. Les consultations sont payantes et non remboursées par la Sécurité Sociale (exceptions faites pour certaines prises en charge relevant des soins palliatifs notamment).

La maladie, les douleurs génèrent des changements corporels. Ces ressentis fragilisent globalement la personne atteinte. Ce sont des désordres psychomoteurs qui peuvent s'associer à une perte de repères et de confiance en soi, des malaises, de malaise.

Les propositions de soins cherchent à permettre au patient de continuer à vivre des expériences de ressourcement, de plaisir, de détente malgré la maladie.

Différents soins sont proposés :

- Relaxation
- Balnéothérapie
- Ecoute
- Détente corporelle par massages
- Stimulations sensorielles par la musique, les odeurs, les huiles de massage
- Activités manuelles et créatrices

Les soins permettent également de maintenir une relation quand la communication est difficile. Dans tous les cas, l'équipe pluridisciplinaire cherche à évaluer et à soulager la douleur et les inconforts.

Les séances s'effectuent dans un espace aménagé à cet effet ou dans la chambre du malade s'il ne peut se déplacer.



ORTHOPHONISTE

Les **orthophonistes** sont en charge des troubles de communication liés, à la parole et au langage oral et écrit. Leurs compétences peuvent aussi être sollicitées en matière de déglutition et de motricité bucco-faciale. L'orthophonie est une discipline charnière qui a un statut paramédical dans certains pays et plus proche de l'enseignement spécialisé dans d'autres.

Il est évident qu'un trouble du langage oral entraîne une perturbation dans l'acquisition du langage écrit, voire la non acquisition du code écrit indispensable dans la vie quotidienne même pour les démarches les plus simples.

Les orthophonistes sont sensibles au problème de l'illettrisme et forment les formateurs dans ce domaine très particulier.

Champ d'intervention :

- Prévenir les troubles de la parole et du langage, les dépister, les évaluer, les rééduquer constitue la pratique quotidienne des orthophonistes qui exercent en France.
- L'orthophoniste pratique un bilan au cours duquel il explore les capacités et les connaissances, évalue les troubles et suggère d'autres examens si nécessaire. A suite du bilan, l'orthophoniste, en accord avec le médecin qui a demandé le bilan, établit un dossier de prise en charge de la rééducation par la caisse d'assurance maladie.
- Il intervient auprès du petit enfant qui ne parvient pas à construire son langage et sa parole et auprès de la la personne âgée perturbée dans sa communication.
- Il participe à l'acquisition de la lecture, de l'écriture, au raisonnement logique mais aussi auprès de l'enfant ou de l'adulte qui présente un trouble d'articulation, un bégaiement, une perturbation de la voix ou une perte du langage après un accident ou une intervention chirurgicale.
- Il prend également en charge les troubles causés en général, par des maladies neurologiques telles que la maladie d'Alzheimer, de Parkinson, sclérose en plaques etc...

Depuis longtemps déjà, les orthophonistes préconisent une intervention précoce pour donner à chacun toutes les chances de pouvoir mieux communiquer et améliorer sensiblement la vie des personnes atteintes de ces troubles.

Les orthophonistes exercent en cabinet libéral, dans les hôpitaux et dans les établissements spécialisés



ÉQUIPE SPÉCIALISÉE ALZHEIMER AU SEIN DES SSIAD (E.S.A)

OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- Renforcer et soutenir l'accompagnement à domicile des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, diagnostiquée à un stade précoce ou modéré.
- Prévenir la perte d'autonomie et les troubles du comportement.
- Réaliser des actions ciblées à partir d'un plan d'accompagnement individualisé.
- Soutenir les proches et aidants familiaux.
- Développer la coopération des différents intervenants professionnels à domicile.

MODALITÉS D'INTERVENTION :

Les interventions du service ont lieu au domicile des malades sur prescription médicale après :

- Etude du dossier médical par l'infirmière coordinatrice.
- Visite à domicile pour évaluation des besoins spécifiques de la personne concernée.
- Définition en équipe du programme des séances de soins personnalisés.
- Evaluation régulière.
- Compte-rendu des résultats au prescripteur.
- Relais aux aidants familiaux et professionnels.

Ces interventions sont intégralement prises en charge par l'Assurance Maladie.

ACTIVITÉS PROPOSÉES :

Les activités thérapeutiques proposées sont adaptées spécifiquement à la personne prise en charge, elles prennent en compte les aptitudes et les besoins individuels :

- Activités de bien être, de détente, d'aide à la mobilité.
- Exercices et jeux d'entraînement ciblés sur le maintien et le développement des facultés cognitives.
- Activités créatrices.
- Activités d'expression.
- Activités ludiques.
- Mise en situation dans les activités sociales visant la participation, la mobilité et l'interaction avec autrui : accompagnement en dehors du domicile, aller au marché etc...
- Participation des aidants à certaines activités.
- Soutien aux aidants en encourageant leurs attitudes positives, en favorisant leur bien-être, en leur proposant des solutions pouvant les aider.



LISTES ESA

COMPOSITION DES ÉQUIPES :

- Infirmière coordinatrice
- Ergothérapeute / Psychomotricienne
- Neuropsychologue
- Aides-soignantes / Assistantes de soins en gérontologie

ADRESSES UTILES

Equipe spécialisée Alzheimer

7 rue Paul Gauguin
42100 Saint-Etienne
Tél. : 04 77 43 26 26

AIMV

30 rue de la résistance CS 80151
42004 Saint-Etienne Cedex 1
Tél. : 04 77 43 26 26



SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (S.S.I.A.D)

RÔLE DU S.S.I.A.D :

- Structure médico-sociale assurant, sur prescription médicale, des prestations de soins infirmiers sous la forme de soins techniques ou de soins de base et relationnels.
- Ce service assure ainsi aux personnes âgées, malades ou dépendantes les soins infirmiers et d'hygiène générale afin d'éviter l'hospitalisation, faciliter le retour au domicile à la suite d'une hospitalisation, préserver ou restaurer au mieux l'autonomie du patient, prévenir ou retarder un placement en institution et alléger la charge de travail de l'entourage permettant ainsi à des familles de garder les personnes âgées ou adultes handicapés auprès d'elles.

ORGANISATION :

Le service de soins à domicile doit comprendre un infirmier coordinateur dont la mission est d'assurer avec son équipe l'ensemble des soins relevant du SSIAD, cette structure se compose :

- D'infirmiers qui exercent les actes relevant de leur compétence. Ils organisent le travail des aides-soignants et des aides médico-psychologiques. Ils assurent, le cas échéant, la liaison avec les autres auxiliaires médicaux.
- Des aides-soignants qui réalisent, sous la responsabilité des infirmiers, les soins de base et relationnels, concourent à l'accomplissement des actes essentiels de la vie correspondant à leur formation ainsi que des aides médico-psychologiques.
- Des pédicures podologues, des ergothérapeutes et des psychologues, en tant que besoins.

LES INTERVENTIONS :

Les soins d'hygiène sont assurés par les aides-soignants :

- Soins de nursing (toilette, shampoing, bain de pieds...)
- Prévention des risques (escarres, chutes...)
- Conseils (alimentation, autonomie...)
- Surveillance (poids, pouls, hydratation...)

Les soins non déléguables (injections, pansements, perfusions...) sont assurés par les infirmiers (ères) libéraux (ales) ou les infirmiers (ères) du service. Ces soins sont inclus dans le prix de la journée.



SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (S.S.I.A.D)

ORGANISATION ADMINISTRATIVE :

Le praticien conseil du régime d'assurance maladie dont relève l'assuré est informé par l'organisme gestionnaire du service de soins infirmiers à domicile. Il reçoit alors la copie de la prescription établie par le médecin de l'assuré. Il est également informé des modifications éventuelles apportées à son traitement ainsi que de toutes les prolongations de prise en charge au-delà du trentième jour et tous les trois mois ensuite.

A la clôture de l'exercice, le rapport d'activité du service est établi par l'infirmier coordinateur. Le service des soins infirmiers tient le relevé, pour chaque personne bénéficiant des soins, des périodes d'intervention du service, des prescriptions et des indications thérapeutiques ayant motivé ces interventions.

COÛT :

La prise en charge est assurée à 100% par l'organisme de sécurité sociale de l'utilisateur.

Il est précisé que les patients pris en charge peuvent conserver le libre choix de leur médecin, de leur kinésithérapeute, de leur infirmier (e) libéral (e) dès lors qu'une convention a été signée avec le service.



SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (S.S.I.A.D)

Liste S.S.I.A.D. (1)

NOMS	ADRESSES
Andrezieux Bouthéon	AMAD du Forez 18 rue Clément Ader - 42160 04 77 36 48 29
Balbigny	SSIAD des Montagnes du Matin 34 route de Roanne - 42510 04 77 27 29 15
Belmont-de-la-Loire	SSIAD Canton de Belmont de la Loire 42670 04 77 63 69 41
Boen sur Lignon	SSIAD Rue ZA Champayard - 42130 04 77 97 75 44
Bourg Argental	SSIAD 5 bis rue du Docteur Moulin - 42220 04 77 39 64 16
Chazelles-sur-Lyon	AIMV Centre de Soins Infirmiers 22 rue Jean Jaurès - 42140 04 77 54 25 90
	SSIAD 5 rue de l'Hôpital - 42140 04 77 36 80 28
Charlieu	SSIAD Hôpital Local 202 rue des Ursulines - 42190 04 77 23 84 00
Firminy	SSIAD Ondaine Loire 40 rue Victor Hugo - 42700 04 77 61 62 23
Saint-Chamond	SPASAD Eléa 37 rue Alsace Lorraine - 42400 04 77 29 23 00
Saint-Etienne	SSIAD Plateforme Domicile - Croix Rouge Français Rue Michel Rondet - 42000 04 77 43 54 90
	SSIAD AMADOM 4 rue de Champagne - 42100 04 77 57 28 62
	SSIAD ADEF Allée Henry Purcell 42000 04 77 38 64 84
	SSIAD Groupe Korian 6 rue François Gillet - 42000 04 77 34 40 64
	SPASAD AIMV 30 rue de la Résistance CS 80151 42000 04 77 43 26 26
	SPASAD De Domisoins 57 rue des Docteurs Charcot - 42000 04 77 37 77 74
	SSIAD AIMV 4 rue Beaunier - 42000 04 77 33 12 94
AIMV SSIAD Site Valbenoîte 17 rue des Teinturiers - 42000 04 77 81 80 70	



SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (S.S.I.A.D)

Liste S.S.I.A.D. (2)

NOMS	ADRESSES
Saint-Galmier	SSIAD Hôpital Hôpital Local Route de Cuzieu - 42330 04 77 36 05 78
Saint -Héand	SSIAD de Saint-Héand 11 avenue Louis-Thiollier - 42570 04 77 30 43 61
Saint-Jean Soleymieux	SSIAD du Haut Forez 88 route de Marols - 42560 04 77 76 72 71
Saint-Just-en-Chevalet	SSIAD Aix Urfe Forez Bd l'Astree - 42430 04 77 65 11 75
Saint-Genest-Malifaux	SSIAD ADMR 9 place Marechal Foch - 42660 04 77 51 71 56
Saint-Pierre-de-Bœuf	SSIAD du Centre Hospitalier 2 rue de la Dame - 42520 04 74 87 90 00
Saint Symphorien de Lay	SSIAD du Pays du Gand et du Rhins 52 route nationale 7 - 42470 04 77 62 71 35
La Ricamarie	SSIAD Centre de Soins Infirmiers 1 rue Jules Ferry - 42150 04 77 57 16 76
Le Chambon Feugerolles	SSIAD du CCAS 2 bd d'Auvergne - 42500 04 77 10 18 24
Le Coteau	SSIAD Le Coteau 6 rue Auguste Bousson - 42120 04 77 68 12 12
Montbrison	SSIAD de Montbrison 22 Faubourg de la Croix - 42600 04 77 96 72 20
Montrond-les-Bains	SSIAD spécialisé Alzheimer Rue du Rival - 42210 04 77 06 90 43
	SPASAD ADMR 554 rue Adamas BP 20 - 42210 04 77 36 16 99
	SSIAD ADMR de la Plaine 414/446 rue de Riou - 42210 04 77 06 90 43
Renaison	SSIAD de la Côte Roannaise 27 rue du Bruchet - 42370 04 77 64 44 77
Rive de Gier	SSIAD Personnes Agées 2 place General de Valluy - 42800 04 77 83 02 90
Roanne	SSIAD du Centre Hospitalier 28 rue de Charlieu - 42300 04 77 44 30 60
	SSIAD Lien en Roannais 11 rue du Mayollet - 42300 04 77 23 25 27
Roche La Molière	SSIAD ARSEF 9 rue Gambetta - 42230 04 77 50 40 12



SERVICES AÏDES À LA PERSONNE

Les services d'aide à domicile assurent des prestations de services ménagers et des prestations d'aide à la personne pour les activités ordinaires et les actes essentiels de la vie quotidienne.

Les aides à domicile répondent aux attentes, elles interviennent dans le respect de choix de vie et en lien avec l'entourage.

Elles concourent au soutien à domicile, à la préservation de l'autonomie dans l'exercice des activités de la vie quotidienne, au maintien et au développement des activités sociales et des liens avec l'entourage.

Ces services peuvent être des structures publiques, associatives ou privées commerciales.

En fonction de l'offre de service, on distingue :

- Le service prestataire : le service d'aide à domicile met du personnel à disposition de la personne âgée. Il est employeur de l'aide à domicile.
- Le service mandataire : le service d'aide à domicile met du personnel à disposition et s'occupe des formalités administratives. La personne âgée est employeur de l'aide à domicile.

Le secteur des services à la personne est une qualification juridique ouvrant droit à une exonération d'impôts.

Un grand choix de services s'adapte à vos besoins et désirs.

- Aide matérielle : entretien du logement, courses, préparation repas
- accompagnement et aides dans les activités relationnelles : sorties, loisirs.

CONTACT :

Mairie de votre commune



HOSPITALISATION À DOMICILE (H.A.D)

UNE HOSPITALISATION À PART ENTIÈRE

Définition :

Les structures d'hospitalisation à domicile permettent d'assurer au domicile du malade, pour une période limitée mais révisable en fonction de l'évolution de son état de santé, des soins médicaux et paramédicaux continus et nécessairement coordonnés. Les soins en HAD se différencient de ceux habituellement dispensés à domicile par la complexité et la fréquence des actes.

Vocation :

L'HAD vise à coordonner les interventions de plusieurs professionnels afin :

- D'assurer au patient une qualité hospitalière au sein de son environnement.
- De garantir une prise en charge globale.
- De réduire ou éviter une hospitalisation traditionnelle.

Admission :

L'admission est prononcée après avis du médecin coordinateur, du cadre de soins et du médecin traitant. Le service d'HAD se charge des formalités administratives d'admission et de prolongation auprès de la caisse d'assurance maladie.

Les soins :

Un projet thérapeutique est élaboré et validé par le médecin traitant, le médecin coordinateur et l'équipe soignante HAD et libérale le cas échéant.

L'HAD permet de faire des soins ponctuels comme des chimiothérapies, de la surveillance infectieuse, de l'immunothérapie. Elle permet aussi des soins continus concernant des pathologies évolutives.

Les soins délivrés sont certes médicaux mais ils peuvent être aussi paramédicaux (kinésithérapie) et être accompagnés d'une prise en charge psychologique et sociale du patient et de ses proches.



La coordination et le rôle des différents professionnels de santé :

Le médecin hospitalier est fréquemment à l'origine de l'hospitalisation à domicile.

Le médecin traitant est responsable de la prise en charge du patient.

Le médecin coordonnateur est le référent médical de la structure. Il est le garant de la bonne exécution du protocole de soins.

Les infirmiers, les kinésithérapeutes et toute l'équipe soignante interviennent régulièrement au domicile du patient.

Parmi les autres métiers, on peut citer les diététiciens, les ergothérapeutes, les orthophonistes.

L'assistante sociale accompagne les patients et leur famille dans leurs démarches d'obtention d'aide financière ou matérielle (aide-ménagère, repas à domicile).

ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS A DOMICILE

- **HAD Groupe Adène Saint-Etienne**

65 rue de la Tour
42000 SAINT-ETIENNE

Tél. : 04 77 92 30 37

- **HAD du Centre Hospitalier Général**

28 rue de Charlieu BP 511
42328 ROANNE

Tél. : 04 77 44 30 61

- **Santé à Domicile**

11 avenue Albert Raimond
42270 SAINT-PRIEST-EN-JAREZ

Tél. : 04 77 32 20 62



PORTAGE DES REPAS À DOMICILE

Les prestations de portage de repas à domicile sont un véritable service pour les personnes âgées qui souhaitent demeurer chez elles alors qu'elles ne sont plus capables de faire leurs courses ou de cuisiner.

Il convient donc d'apporter aux collectivités et aux sociétés de portage des outils, des méthodes ou des exemples de pratiques reconnues comme exemplaires permettant d'améliorer le service rendu.

Bien manger, c'est l'affaire de tous !

Tel est le slogan du Programme National pour l'Alimentation (PNA) qui vise à garantir à chacun une alimentation de qualité.

Ce programme est un fil d'Ariane qui relie tous les acteurs de l'alimentation pour garantir une alimentation suffisante, accessible à tous et de qualité, notamment aux personnes les plus fragiles que sont les séniors.

Améliorer l'alimentation des personnes âgées, c'est s'intéresser non seulement au contenu mais aussi à tout ce qui est autour du repas et qui en fait un moment agréable.

La conservation d'un lien social et le plaisir de manger participent à la prévention de la nutrition et par là-même limitent la perte d'autonomie des personnes âgées.

CONTACT :

Mairie de votre commune



ANIMATION À DOMICILE

Afin d'aider les seniors à maintenir un lien avec leur environnement, plusieurs dispositifs d'animation leur sont spécialement dédiés.

Il s'agit :

- Du portage de livres à domicile
- De la lecture de contes
- De l'écoute téléphonique
- De visites à domicile
- De musique à domicile
- Des courses alimentaires ou vestimentaires collectives
- De l'accompagnement en minibus

CONTACTS :

Mairie de votre commune



ACCOMPAGNEMENT EN ETABLISSEMENT

AU SEIN D'UN EHPAD

ACCUEIL
DE
JOUR

B16

HÉBERGEMENT
TEMPORAIRE

B17

PLATEFORME
D'ACCOMPAGNEMENT
ET DE RÉPIT

B18

PÔLE D'ACTIVITÉ
ET DE SOINS ADAPTÉS
(PASA)

B19

UNITÉ D'HÉBERGEMENT
RENFORCÉE (UHR)
UNITÉ DE VIE ALZHEIMER
(UVA)

B20

ÉTABLISSEMENT
D'HÉBERGEMENT POUR
PERSONNES ÂGÉES
DÉPENDANTES (EPHAD)

B21

SANITAIRE

UNITÉ DE SOINS
GÉRIATRIQUES
COURT SÉJOUR + SSR

B22

UNITÉ DE SOINS
LONGUE DURÉE (USLD)
SOINS PALLIATIFS

B23

HÔPITAL
DE
JOUR

B24

LOGEMENTS

FOYER LOGEMENT
RÉSIDENTE AUTONOMIE

B25

MAISON ACCUEIL RURALE
POUR PERSONNES
ÂGÉES (MARPA)

B26



ACCUEIL DE JOUR

Vous êtes aidant et vous avez besoin d'être relayé ou de vous reposer.

Cette prise en charge peut être proposée une ou plusieurs fois par semaine, selon les besoins du malade et de son aidant.

Les Unités d'Accueil de jour sont généralement ouvertes du lundi au vendredi de 9h à 17h.

L'accueil de jour permet d'alléger le quotidien de l'aidant, tout en permettant au malade de bénéficier d'une prise en charge adaptée.

Des ateliers sont proposés sous contrôle de professionnels médicaux et paramédicaux.

Des activités ludiques et adaptées aux personnes âgées :

- Ateliers de mémoire et de stimulation cognitive,
- Gymnastique douce pour entretenir la motricité,
- Activités socio- culturelles.

Son coût ainsi que les frais de transports peuvent être partiellement pris en charge dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

La procédure d'admission est similaire à celle d'un hébergement permanent ou temporaire : Il convient de remplir un dossier médical et un dossier administratif, puis de réaliser une visite de pré-admission.

Différentes structures proposent cet accueil sur le département de la Loire.

Voir la Liste des Accueils de Jour (au verso)



LISTE DES ACCUEILS DE JOUR

			Capacité
Andrezieux Bouthéon	Accueil de Jour Les Mûriers 18 rue Clément Ader - 42160	04 77 36 48 29	15
Feurs	EHPAD du Centre Hospitalier de Feurs 26 rue Camille Pariat - 42110	04 77 27 54 54	10
Chazelles sur Lyon	EHPAD du Centre Hospitalier Local 5 rue de l'Hôpital - 42140	04 77 36 80 00	0
La Talaudière	Résidence ORPEA 2 Sentiers des écureuils - 42350	04 77 53 88 57	14
La Pacaudière	EHPAD Fondation Grimaud Rue Antoinette-Grimaud - 43310	04 77 66 40 80	6
Le Chambon Feugerolles	Accueil de Jour ALOESS 5 allée des Palétuvier - 42500	04 77 56 57 47	14
Montbrisson	Accueil de Jour Volubilis Montbrisson 33 rue du Faubourg de la Croix - 42600	04 77 58 95 03	10
Montrond Les Bains	Hébergement temporaire Plénitude Rue Riou - 42210	04 77 89 26 54	10
Rive de Gier	Accueil de Jour SOS Maintien à Domicile 2 place Générale Valluy - 42800	04 77 83 02 90	1
Roanne	EHPAD Aurélia Centre Hospitalier 63 rue de Charlieu - 42300	04 77 70 62 24	8
Saint Alban Les Eaux	EHPAD Les Gens d'ici 27 rue Etienne Thinon - 42370	04 77 65 81 81	8
Saint-Chamond	EHPAD La Renaudière 47 rue Général De Gaulle -	04 77 31 07 07	12



LISTE DES ACCUEILS DE JOUR

			Capacité
Saint-Etienne	Accueil de Jour Les Bergamotes AIMV 7 rue Paul Gauquin - 42000	04 77 59 18 47	10
	EHPAD La Maison d'Annie Allée François Fleury Lieu-dit Biorange - 42000	04 77 01 15 60	8
	EHPAD La Sarrazinière Allée Almicar-Cipriani - 42000	04 77 92 17 92	8
	Résidence Mutualiste du Soleil BP 606 - 42000	04 77 43 89 69	12
Saint-Just La Pendue	EHPAD Résidence Mutualiste Bellevue 3 rue Ambroise Paré - 42000	04 28 04 10 20	6
	EHPAD de L'Hôpital 63 avenue de Bellevue - 42540	04 77 63 20 41	14
Saint-Just Saint-Rambert	EHPAD de la Loire 1 route des Chambles - 42170	04 77 36 31 36	1
Usson en Forez	Accueil de Jour Le Sequoia 5 place de l'Eglise - 42550	04 77 25 62 45	14



HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

S'occuper quotidiennement d'un proche dépendant se révèle épuisant ; pour ménager leurs forces, les aidants doivent s'accorder des périodes de répit et doivent savoir profiter des structures offrant un hébergement temporaire.

Il arrive que l'aidant soit hospitalisé et qu'il ne puisse s'occuper de son proche pendant un certain temps.

Qu'est ce que l'hébergement temporaire ?

La majorité des maisons de retraite réserve des places pour des séjours temporaires.

La personne âgée bénéficie alors des mêmes prestations que les résidents permanents : (hébergement, animations, prise en charge de la dépendance...).

Le résident conserve son médecin traitant.

Dans de nombreux établissements, le séjour temporaire est souvent limité à trois mois par an.

L'admission en EHPAD se déroule comme pour l'admission dans un hébergement permanent. Il suffit de remplir un dossier d'admission et de passer une visite de pré-admission avec le médecin coordinateur.

Comment financer un séjour temporaire ?

Le financement peut être intégré dans le plan d'aide de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) versée par le Conseil Départemental.

Si la personne n'est pas éligible à l'APA, mais a besoin d'aide dans une certaine mesure, elle peut avoir droit à un soutien de sa caisse de retraite.

**Voir la Liste des Accueils Temporaires
(au verso)**



LISTE DES ACCUEILS TEMPORAIRES (1)

		Capacité	Statut
Andrezieux Bouthéon	EHPAD Les Terrasses 3 rue Blaise Pascal - 42160 04 77 55 02 77	2	Public
Balbigny	EHPAD 33 bis rue du 8 mai 1945 - 42510 04 77 27 28 54	2	Privé
Bellegarde-en-Forez	EHPAD Résidence Mutualiste L'Adret 91 Chemin de la Forêt - 42210 04 77 54 47 18	12	Privé
Bussières	EHPAD Jean Montellier Rue Aristide Briand - 42510 04 77 27 45 00	2	Public
Feurs	EHPAD du Centre Hospitalier de Feurs 26 rue Camille Pariat - 42110 04 77 27 64 20	2	Public
Jonzieux	EHPAD Au Fil de Soie 6 rue de la Semène - 42660 04 77 39 91 43	0	Privé
La Grand-Croix	EHPAD La Peronnière 976 rue de la Peronnière - 42320 04 77 73 33 69	0	Privé
La Pacaudière	EHPAD Fondation Grimaud Rue Antoinette Grimaud - 42310 04 77 66 40 80	4	Public
La Talaudière	Résidence ORPEA 2 sentiers des Ecureuils - 42350 04 77 53 88 57	5	Privé
	Résidence La Buissonnière Rue Jean de la Fontaine BP 101 - 42350 04 77 01 31 99	10	Privé
	EHPAD Marie Romier 27 rue Raoul Follereau - 42350 04 77 53 66 57	6	Privé
L'Horme	Résidence Les Myosotis Allée du Square - 42152 04 77 31 98 05	0	Privé
Lorette	EHPAD Partage Les Opalines 1 rue Rivoire Villemagne - 42420 04 77 20 01 28	5	Privé
Marlhes	EHPAD Entre Champs et Forêts 7 route de Riotord - 42660 04 77 40 16 00	4	Public
Neulise	EHPAD de Neulise 1 rue de la République - 42590 04 77 64 61 01	1	Public
Montrond les Bains	Résidence Plénitude Rue Riou - 42210 04 77 89 26 54	20	Privé



LISTE DES ACCUEILS TEMPORAIRES (2)

		Capacité	Statut
Pélussin	EHPAD Centre Hospitalier de Pélussin 11 place de l'Abbé Vincent - 42410 04 74 87 50 00	0	Public
Perreux	EHPAD Maison de la Forêt Route de Coutouvre - 42120 04 77 68 60 22	1	Public
Roanne	EHPAD Ma Maison 15 rue de l'Abbé Goulard - 42300 04 77 68 32 02	0	Privé
	KORIAN Villa D'Albon 11 avenue Gambetta - 42300 04 77 66 66 77	8	Privé
	Résidence du Clair-Mont 7 rue Bellevue - 42300 04 77 70 54 00	1	Privé
Riorges	EHPAD Résidence Quiétude 483 rue Jules Faron - 42153 04 77 71 01 09	2	Public
Rive de Gier	L'Accueil 2 chemin du Maquis - 42800 04 77 83 06 06	1	Privé
Saint Alban Les Eaux	EHPAD Les Gens d'Ici 27 rue Etienne Thinon - 42370 04 77 65 81 81	2	Privé
Saint-André- d'Apchon	Résidence Marguerite Place de la Marie - 42370 04 77 23 25 27		
Saint-Bonnet- le-Château	EHPAD Centre Hospitalier 5 place Lagnier - 42380 04 77 50 55 00	2	Public
Saint-Chamond	EHPAD du Centre Hospitalier du Pays du Gier-Saint Chamond 19 rue Laurent Charles - 42400 04 77 31 15 15		Public
	Résidence La Renaudière 47 rue Charles De Gaulle - 42400 04 77 31 07 07	1	Privé
	Les Opalines Saint Chamond 60 bd Waldeck Rousseau - 42400 04 77 29 34 00	2	Privé
Saint-Didier sur Rochefort	Résidence Saint-Joseph Le Bourq - 42111 04 77 97 91 37	1	Privé
Saint-Pierre de Boeuf	EHPAD du Centre Hospitalier 2 route de la Dame - 42520 04 74 87 90 00	4	Public



LISTE DES ACCUEILS TEMPORAIRES (3)

			Capacité	Statut
Saint Etienne	EHPAD Korian Villa Janin 9 rue du Treyve - 42000	04 77 79 50 00	4	Privé
	EHPAD Lamartine Saint-Etienne 25 rue Lamartine - 42000	04 77 91 41 00	8	Privé
	Maison Saint Sébastien 103 rue de Chavassieux - 42000	04 77 32 87 91	1	Privé
	Résidence Les Pères 73 rue Franklin - 42000	04 77 33 50 82	0	Privé
	EHPAD Maison Saint-Vincent de Paul 1 avenue Jacquemond - 42000	04 77 33 50 82	0	Privé
	EHPAD Sainte-Elisabeth 61 rue Franklin - 42000	04 77 49 56 56	0	Privé
	Résidence ORPEA Fauriel les Sérienes 29 Cours Fauriel - 42000	04 77 47 80 80	5	Privé
	EHPAD Korian l'Astrée 26/28 rue de Molina - 42000	04 77 02 02 80	0	Privé
	EHPAD La Sarrazinière Allée Amilcar Cipriani - 42000	04 77 92 17 92	8	Privé
	Maison de retraite privée Bernadette 4 rue de Champagne - 42000	04 77 57 28 62	0	Privé
	Résidence Mutualiste Le Soleil 32 rue du Soleil - 42000	04 77 43 89 69	12	Privé
	EHPAD Résidence Mutualiste Valbenoîte 150 rue Antoine Durafour - 42000	04 77 59 53 53	0	Privé
EHPAD Maison Saint-André 89 rue de Chavassieux - 42000	04 77 41 21 68	4	Privé	



LISTE DES ACCUEILS TEMPORAIRES (4)

		Capacité	Statut
	Résidence la Cerisaie 40 rue Bel Air - 42000 04 77 74 28 44	4	Privé
	EHPAD Résidence Lamartine 25 rue Lamartine - 42000 04 77 91 41 00	8	Privé
	Résidence ORPEA L'Hermitage 4 rue Claudius Buard - 42100 04 77 80 00 44	2	Privé
Saint-Galmier	EHPAD de l'Hôpital Local 50 route de Cuzieu - 42330 04 77 36 05 00	0	Public
Saint-Germain Laval	Maison de Retraite - Accueil-Amitié 108 rue Jean Boyer - 42260 04 77 65 40 49	0	Public
Saint-Héand	Maison de retraite de Saint-Héand 11 avenue de Louis Thiollier - 42570 04 77 30 41 14	0	Public
Saint-Just- Saint-Rambert	ORPEA Saint-Just Place Gapiand - 42170 04 77 55 47 07	2	Privé
	EHPAD L'Accueil 31 chemin des Danses - 42170 04 77 52 48 48	2	Public
Saint Marcellin en Forez	EHPAD Les Bleuets Rue Sœur Florine - 42680 04 77 52 93 18	5	Privé
Saint-Nizier- sous-Charieu	EHPAD Les Mignonettes 638 Chemin des Mignonettes - 42190 04 77 60 83 44	4	Public
Saint-Pierre de Boeuf	Maison de Retraite de l'Hôpital Local 2 route de la Dame - 42520 04 74 87 90 00	0	Public
Saint-Priest- en-Jarez	EHPAD Saint-Priest en Jarez 2 A rue Pasteur - 42270 04 77 93 04 04	0	Privé
	EHPAD Korian La Mounardière 10 avenue Pierre Mendès France 42270 04 77 93 21 20	0	Privé



LISTE DES ACCUEILS TEMPORAIRES (5)

		Capacité	Statut
Saint Sauveur en Rue	Résidence La Tour des Cèdres 16 rue de la Vialle- 42220 04 77 39 21 61		Privé
Saint Victor sur Loire	EHPAD La Maison d'Annie Allée François Fleury Lieudit Biorange - 42230 04 77 01 15 60	8	Privé
Villerest	EHPAD Saint-Sulpice 729 rue de Saint Sulpice - 42300 04 77 69 31 00	4	Privé



PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉPÎT

Les plateformes de répit ont pour rôle de proposer un territoire donné une offre diversifiée et coordonnée de répit et d'accompagnement aux Aidants familiaux des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et répondant simultanément aux quatre objectifs suivants :

- Offrir du temps libéré ou « assisté » aux aidants,
- Les informer, les soutenir, les accompagner pour les aider à « faire face »,
- Favoriser le maintien de la vie sociale et relationnelle des personnes malades et de leurs aidants,
- Contribuer à améliorer les capacités fonctionnelles, cognitives et sensorielles des personnes malades.

Liste des plateformes d'Accompagnement et de Répit

Le Chambon Feugerolles	Plateforme d'accompagnement et de répit 5 allée du Palétuvier - 42500	04 77 83 02 90
Les Rives de Gier	PCI Pôle de Coopération Intergénérationnel 2 place du Général-Valluy - 42800	04 77 83 02 90



PÔLE D'ACTIVITÉS ET DE SOINS ADAPTÉS (P.A.S.A)

Le Pôle d'activités et de soins adaptés permet d'accueillir, dans la journée, les résidents de l'EHPAD ayant des troubles du comportement modérés.

Il propose des activités sociales et thérapeutiques, individuelles ou collectives, afin de maintenir ou de réhabiliter leurs capacités fonctionnelles, leurs fonctions sensorielles, cognitives et leurs liens sociaux.

Ce sont pour la plupart des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

L'entrée dans le PASA se fait après la signature d'un accord par le résident ou un membre de sa famille. Le nombre de résidents accueillis au sein du PASA est volontairement limité pour permettre à chacun d'entre eux de recevoir une attention spécifique adaptée à leur histoire et à leur personnalité.

Des animations thérapeutiques et occupationnelles sont organisées pour maintenir les acquis et conserver l'autonomie des résidents. Des grilles d'évaluation doivent être remplies pour chaque personne et par activité afin de revoir la prise en charge ainsi qu'une éventuelle réadaptation.

ORGANISATION PRÉVUE DU SERVICE :

L'accueil pourra être à la journée ou à la demi-journée, il se fera à la carte en fonction des besoins, des capacités, du degré de fatigue de chacun.

La prise des repas sera adaptée et guidée selon les besoins de chacun des participants. Des techniques de production culinaire ont été mises au point afin de faciliter la prise des repas telle que « manger mains », qui permet, dans le cas de troubles cognitifs modérés, de s'alimenter seul en consommant un repas complet sous forme de bouchées à grignoter.

Voir la Liste P.A.S.A. au verso



LISTE DES P.A.S.A. (1)

VILLES	ADRESSES	
Andrezieux Bouthéon	EHPAD Les Terrasses 3 rue Blaise Pascal BP 11 - 42160	04 77 55 02 77
Balbigny	Maison de Retraite 33 rue du 8 mai 1945 - 42510	04 77 27 28 54
Bellegarde en Forez	EHPAD Résidence Mutualiste l'Adret 91 chemin de la Forêt - 42210	04 77 54 47 18
Boen sur Lignon	EHPAD de Boen Zone Artisanale Champbayard - 42130	04 77 97 75 25
Feurs	EHPAD du Centre Hospitalier 26 rue Camille Pariat - 42110	04 77 27 54 54
La Fouillouse	EHPAD La Pranière 19 chemin du Coin - 42480	04 77 30 10 24
La Talaudière	EHPAD Marie Romier 27 rue Raoul Follereau - 42350	04 77 53 66 57
Le Chambon Feugerolles	EHPAD Centre Hospitalier Georges Claudinon Rue Paul-Langevin - 42500	04 77 40 11 11
Le Coteau	EHPAD Le Parc 63 rue Anatole France 42120	04 77 68 19 57
	EHPAD La Providence 10 avenue de la République BP 76 42120	04 77 44 49 30
Montbrison	EHPAD Centre Hospitalier du Forez 22 rue Faubourg-de-la-Croix BP 219 6 42600	04 77 96 78 00
Panissières	EHPAD Le Fil d'Or 12 allée des Lauriers BP 42 - 42360	04 77 28 65 19
Noirétable	EHPAD du Rieu Parent 1 rue Rieu Parent - 42440	04 77 24 70 40
Perreux	Maison retraite de la Forêt Route de Coutouvre - 42120	04 77 68 60 22
Rive de Gier	EHPAD Accueil aux Personnes Agedes 20chemin du Maquis - 42800	04 77 83 06 06

VILLES	ADRESSES	
Saint-Etienne	Résidence La Sarrazinière Allée Amilcar Cipriani - 42000	04 77 92 17 92
	EHPAD Résidence Lamartine 25 rue Lamartine - 42000	04 77 91 41 00
	EHPAD Maison Saint-Vincent-de-Paul 1 avenue Jacquemond - 42000	04 77 74 23 15
	EHPAD Stéphane Hessel Rue François Albert - 42000	04 77 34 47 80
	EHPAD Sainte-Elisabeth 61 rue Franklin - 42000	04 77 49 56 56
	EHPAD Résidence Mutualiste Bellevue 3 rue Ambroise Paré - 42000	04 28 04 10 20
	EHPAD Résidence Mutualiste Valbenoîte 150 rue Antoine Durafour - 42000	04 77 59 53 53
	EHPAD Lamartine 25 rue Lamartine - 42000	04 77 91 41 00
Saint-Galmier	EHPAD de L'Hôpital Local 54 route de Cuzieu - 42330	04 77 36 05 00
Saint-Genest Lerpt	EHPAD Le Chasseur 52 route de Trimoulin - 42530	04 77 90 28 93
Saint-Just Saint-Rambert	EHPAD de La Loire 11 route de Chambles - 42170	04 77 36 31 36
	EHPAD Maison d'Accueil 31 chemin des Danses - 42170	04 77 52 48 45
Saint-Nizier sous Charlieu	EHPAD Les Mignonettes 638 chemin des Mignonettes - 42190	04 77 60 83 44
Saint-Paul en Cornillon	EHPAD Résidence Mutualiste Automne 14 allée du Val de Loire - 42240	04 77 35 77 67
Usson en Forez	EHPAD d'Usson en Forez Rue des Ecoles - 42550	04 77 50 60 06

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



UNITÉ D'HÉBERGEMENT RENFORCÉE (U.H.R) UNITÉ DE VIE ALZHEIMER (U.V.A)

Les unités de vie Alzheimer (**UVA**) sont des petites unités sécurisées accueillant des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés. Il s'agit d'un lieu individualisé organisé autour d'un environnement adapté et doté de personnel spécialement formé.

Les unités d'hébergement renforcées (**UHR**) sont spécifiquement destinées aux résidents ayant des troubles perturbateurs sévères du comportement. Il s'agit de petites unités également sécurisées accueillant jour et nuit 12 à 14 malades.

Ces unités (UHR et UVA) sont animées par des professionnels spécifiquement formés :

Infirmières

Assistants de soins en gérontologie

Psychologue

Animatrice

Psychomotricien et/ou ergothérapeute

En plus d'être un lieu d'hébergement, les unités UHR et UVA proposent des activités adaptées aux résidents. L'accent est mis notamment sur le bien-être, le confort et la stimulation sensorielle (espace snoezelen) ainsi que l'intégration des familles.

VILLES	ADRESSES
Feurs	Site de Feurs 26 rue Camille Pariat BP 122 - 42110 04 77 27 54 54
Montbrisson	Site de Montbrisson Avenue des Monts du Soir BP 219 - 42600 04 77 96 78 00

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



ETABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (E.H.P.A.D.)

Prendre la décision d'entrer en maison de retraite n'est pas facile et cela est d'autant plus perturbant lorsqu'il s'agit d'y placer un proche. A cet instant, la culpabilité est un sentiment fréquemment ressenti devant cette obligation.

Pourtant, lorsque le maintien à domicile devient impossible, dangereux ou quand l'entourage n'est plus en mesure d'assumer correctement les soins envers son malade, il n'existe pas d'autre alternative que l'installation dans un établissement. Il faut savoir prendre une décision difficile, douloureuse même, mais cependant indispensable tant pour le bien du malade que de l'aidant sans pour autant se sentir coupable d'abandon.

Il est important d'anticiper et de prendre une décision dans le calme et la concertation (définir les principaux critères de choix), afin d'assurer la meilleure adaptation de votre proche à la vie en collectivité et, éviter ainsi une admission en urgence qui peut s'avérer traumatisante pour tous.

Aussi, il est essentiel de prendre le temps de visiter les établissements retenus dans les critères de choix avec la personne concernée et si possible, de rencontrer le directeur.

Pour bien choisir un établissement de retraite et trouver celui qui sera le mieux adapté au futur résident et à ces proches il convient d'être particulièrement attentif aux critères suivants :

LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE :

Rester le plus proche possible de sa résidence actuelle, se rapprocher d'une personne particulièrement ? Cette localisation est importante et il faut tenter de respecter le plus possible le choix de la personne concernée afin d'éviter un traumatisme supplémentaire. Il faut également bien vérifier l'accessibilité à l'établissement (transports en commun, voiture etc...)

LES CONTRAINTES BUDGÉTAIRES :

Lors de l'évaluation des ressources du futur résident il y a lieu de tenir compte de l'ensemble de ses pensions de retraite mais également d'épargne et autres revenus éventuels.

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES :

Elles peuvent être déterminantes dans le choix de la maison de retraite en fonction des goûts, habitudes, besoins de relations du futur résident. Y a-t-il un animateur salarié ?

LE MAINTIEN DES LIENS FAMILIAUX :

Est-il possible de prendre un repas avec les résidents ? Peut-on participer à la vie de la Résidence ?



LE SUIVI MÉDICAL ET LES SOINS :

Il est nécessaire de s'assurer que la prise en charge correspond bien aux besoins de la personne et de son niveau d'autonomie. Comment est assuré le suivi médical, peut-on garder son médecin traitant, que se passe-t-il en cas d'aggravation de son état de santé, comment fonctionnent les soins paramédicaux ?

LE MÉDECIN COORDONNATEUR

Acteur stratégique en maison de retraite.

En EHPAD, le médecin coordonnateur a plusieurs rôles :

- Il donne son avis sur les admissions des patients.
- Il procède à la visite de pré-admission.
- Il évalue et classe les résidents selon leur degré de dépendance.
- Il coordonne les médecins et les intervenants para-médicaux.

Acteur stratégique d'une maison de retraite, il est médecin généraliste ou médecin spécialiste.

L'ENVIRONNEMENT ET LE CONFORT HÔTELIER :

La résidence est-elle climatisée ? Dispose-t-elle d'un espace extérieur ouvert aux résidents (jardin, parc...), peut-on apporter son mobilier ? Comment sont préparés les repas ?

Après avoir identifié les établissements correspondant à l'ensemble des critères il est primordial de les visiter ; c'est le meilleur moyen pour choisir l'établissement qui répond aux besoins du futur résident et de ses proches. De plus cela permet de comparer les différents établissements visités.

Idéalement, visiter les Résidences choisies, aux heures de repas ou l'après-midi pendant les activités permet de mieux appréhender l'ambiance qui règne au sein des établissements.

La chambre témoin et le restaurant seront présentés mais il est important de vérifier qu'il y a bien des espaces d'intimité/salon où il est possible de passer un moment avec le résident.

Le directeur de l'établissement étant le garant de la bonne prise en charge et d'une bonne tenue de l'établissement il est particulièrement important de le rencontrer lors de la visite. Ne pas hésiter à lui faire part de ce qui est nécessaire pour le bien être du futur résident, à lui demander les documents d'informations de la Résidence (brochure de présentation, livret d'accueil, programmes d'animations, menus, journal, etc...)

Si le futur résident est encore autonome, il est important qu'il participe aux visites des établissements afin de lui laisser le choix de son nouveau lieu de vie.

Voir la Liste EHPAD (au verso)



EHPAD LISTE 1

			Statut
Andrezieux Bouthéon	EHPAD Les Terrasses 3 rue Blaise Pascal BP 11 - 42160	04 77 55 02 77	Public
Balbigny	Maison de Retraite 33 rue du 8 mai 1945 - 42510	04 77 27 28 54	Privé
Bellegarde en Forez	EHPAD Résidence Mutualiste L'Adret 91 chemin de la Forêt - 42210	04 77 54 47 18	Privé
Belmont de la Loire	EHPAD Résidence Sainte-Anne Place des Rameaux - 42670	04 77 63 61 11	Public
Boen sur Lignon	EHPAD Zone Artisanale Champbayard - 42130	04 77 97 75 25	Public
Bourg Argental	EHPAD 5 rue Docteur Moulin BP 2 - 42220	04 77 39 62 32	Privé
Briennon	EHPAD Joie de Vivre Rue des Ecoles - 42270	04 77 60 80 08	Public
Bussière	Maison de retraite Jean Montellier Rue Aristide Briand - 42510	04 77 27 45 00	Public
Champdieu	EHPAD 57 rue de l'Hospice - 42600	04 77 97 11 16	Public
Charlieu	EHPAD de l'Hôpital Local 202 rue des Ursulines - 42190	04 77 23 84 00	Public
Chazelles sur Lyon	EHPAD du Centre Hospitalier 5 rue de l'Hôpital - 42140	04 77 36 80 00	Public
Coutouvre	EHPAD Les Hirondelles Grande Rue - 42460	04 77 66 22 49	Public
	Maison de retraite de la Forêt Route de Coutouvre - 41120	04 77 68 60 22	Public
Feurs	EHPAD du Centre Hospitalier 26 rue Camille Pariat - 42110	04 77 27 54 54	Public
Firminy	EHPAD La Verrerie 38 rue de la Loire - 42700	04 77 56 26 26	Public
	EHPAD du Centre Hospitalier Rue Robert Ploton BP 130 - 42700	04 77 40 41 42	Public
	MAPAD Les Bruneaux 18 rue de Chanzy - 42700	04 77 61 88 15	Public
Jonzieux	EHPAD Au Fil de Soie 6 rue de la Semène - 42660	04 77 39 91 43	Public
Fouillouse	EHPAD La Pranière 19 chemin du Coin - 42480	04 77 30 10 24	Public

		Statut
La Grand-Croix	EHPAD Les Tilleuls 62 rue de Dorlay - 42320 04 77 73 26 93	Public
	EHPAD La Péronnière La Péronnière - 42320 04 77 73 33 69	Privé
La Gresle	Résidence L'Oasis Le Bourg - 42460 04 77 64 10 26	Public
La Talaudière	EHPAD Marie Romier 27 rue Raoul-Follereau - 42350 04 77 53 66 57	Privé
	EHPAD De La Buissonnière Rue Jean de La Fontaine - 42350 04 77 01 39 99	Privé
	Résidence ORPEA 2 sentier des Ecureuils - 42350 04 77 53 88 57	Privé
La Valla sur Rochefort	Maison de Retraite Le Domaine de Marie Le Bourg - 42111 04 77 97 95 33	Privé
La Pacaudière	EHPAD Fondation Grimaud Rue Antoinette Grimaud - 42310 04 77 66 40 80	Public
Lay	EHPAD Notre Dame Chemin de Ronde - 42470 04 77 62 60 00	Privé
Le Chambon Feugerolles	EHPAD Centre Hospitalier Georges Claudinon Rue Paul-Langevin - 42500 04 77 40 11 11	Public
	PUV L'Oasis 51 rue James Jackson - 42500 04 77 61 42 75	Privé
Le Coteau	EHPAD Le Parc 63 rue Anatole France - 42120 04 77 68 19 57	Public
	EHPAD La Providence 10 avenue de la République BP 76 - 42120 04 77 44 49 30	Privé
L'Horme	Résidence Mutualiste Les Myosotis Rue du repos - 42152 04 77 31 98 05	Privé
Lorette	EHPAD Partage Les Opalines 1 rue Rivoire Villemagne - 42420 04 77 20 01 28	Privé
Mably	EHPAD le Bonvert Route de Bonvert - 42300 04 77 44 30 00	Public
Marcel de Félines	Maison de Retraite Rue Lunières - 42122 04 77 63 24 64	Privé
Marlhes	EHPAD entre Champs et Forêts 7 route de Riotord - 42660 04 77 40 16 00	Public
Montagny	EHPAD Les Floralies Rue de la République - 42840 04 77 66 11 53	Public



EHPAD LISTE 3

			Statut
Montbrisson	EHPAD Centre Hospitalier du Forez 22 rue Faubourg de la Croix - 42600	04 77 96 72 02	Public
Montverdu	EHPAD Le Village Matin Calme Lieudit Le Pré de l'Ane - 42130	04 77 97 72 50	Privé
Neulisse	EHPAD 1 rue de la République - 42590	04 77 64 61 01	Public
Noirétable	EHPAD du Rieu Parent 1 rue Rieu-Parent - 42440	04 77 24 70 40	Public
Panissières	EHPAD Le Fil d'Or 12 allée des Lauriers - 42360	04 77 28 65 19	Public
Pélussin	EHPAD Centre Hospitalier 1 place Abbé Vincent - 42410	04 74 87 50 00	Public
	Maison de Retraite Le Grillon 11 rue Pompailler - 42410	04 74 87 62 32	Privé
Regny	EHPAD Le Bel Automne 5 rue des Fossés - 42630	04 77 63 07 22	Public
Renaison	EHPAD Les Morelles 200 rue Robert-Barathon - 42370	04 77 64 45 45	Privé
Riorges	EHPAD Résidence Quiétude 483 Jules Faron - 42153	04 77 71 01 09	Public
Rives de Gier	EHPAD Cité Orée du Pilat 17 rue de Farnay - 42800	04 77 31 19 19	Public
	EHPAD Accueil Aux Personnes Agées 2 chemin du maquis - 42800	04 77 83 06 06	Public
Roanne	EHPAD Notre Maison 39 rue de la Berge - 42300	04 77 71 24 93	Privé
	EHPAD Aurélia Centre Hospitalier 63 rue de Charlieu - 42300	04 77 70 62 24	Public
	EHPAD Le Rivage 26 boulevard Blanqui - 42300	04 77 71 88 35	Privé
	EHPAD Ma Maison 15 rue Abbé Goulard - 42300	04 77 68 32 02	Privé
	EHPAD Le Clair-Mont 7 rue Bellevue - 42300	04 77 70 54 00	Privé
	EHPAD Oréadis 11 avenue Gambetta - 42300	04 77 66 66 77	Privé



EHPAD LISTE 4

			Statut
Sail Sous Couzan	Maison de Retraite Le Colombier 2 rue Rives de Lignon - 42890	04 77 96 83 00	Privé
Saint-Alban Les Eaux	EHPAD Les Gens d'Ici 27 rue Saint Etienne Thinon - 42370	04 77 65 81 81	Privé
Saint-Bonnet Le Château	EHPAD Centre Hospitalier 5 place Lagnier - 42380	04 77 50 55 00	Public
Saint-Chamond	EHPAD Pays du Gier Les Charmilles 19 rue Laurent Charles - 42400	04 77 31 15 15	Public
	EHPAD La Renaudière 47 rue Général De Gaulle - 42400	04 77 31 07 07	Privé
	EHPAD Les Opalines 60 boulevard Waldeck Rousseau - 42400	04 77 29 34 00	Privé
Saint-Didier sur Rochefort	EHPAD Saint Joseph Le Bourg - 42111	04 77 97 91 37	Privé
Saint-Etienne	EHPAD La Rivière 62 rue Parmentier - 42000	04 77 81 02 55	Public
	EHPAD Croix de l'Orme 20 rue de la Croix de l'Orme - 42000	04 77 57 31 71	Public
	EHPAD Les Cèdres 17 rue Antoine Poyet - 42000	04 77 95 74 93	Public
	EHPAD Le Buisson 8 rue Etienne Dolet - 42000	04 77 32 60 53	Public
	EHPAD Balay 36 rue Balay - 42000	04 77 46 54 45	Public
	EHPAD Bel Horizon 20 rue Franklin - 42000	04 77 49 00 15	Public
	EHPAD Maison Saint-Vincent de Paul 1 avenue Jacquemond - 42000	04 77 74 23 15	Privé
	EHPAD Saint-Paul Rue de Chavassieux - 42000	04 77 32 87 91	Privé
	Maison de Retraite Privée Bernadette 4 rue de Champagne - 42000	04 77 57 28 62	Privé
	Résidence Mutualiste du Soleil 32 rue du Soleil - 42000	04 77 43 89 69	Privé
EHPAD Stéphane Hessel Rue François-Albert - 42000	04 77 34 47 80	Privé	

			Statut
Saint-Etienne	EHPAD Sainte-Elisabeth 61 rue Franklin - 42000	04 77 49 56 56	Public
	EHPAD La Sarrazinière Allée Amilcar-Cipriani - 42000	04 77 92 17 92	Privé
	EHPAD La Cerisaie 40 rue Bel Air - 42000	04 77 72 28 44	Privé
	EHPAD Ma Maison 28 rue Denis Epitalon - 42000	04 77 32 20 40	Privé
	EHPAD Résidence Mutualiste Bellevue 3 rue Amboise Paré - 42000	04 28 04 10 20	Privé
	EHPAD Résidence Mutualiste Valbenoîte 150 rue Durafour - 42000	04 77 59 53 53	Privé
	EHPAD La Maison d'Annie Allée François-Fleury Lieudit Bioranges - 42000	04 77 01 15 60	Privé
	EHPAD Lamartine 25 rue Lamartine - 42000	04 77 91 41 00	Privé
	EHPAD ORPEA L'Hermitage 4 rue Claudius-Buard - 42000	04 77 80 00 44	Privé
	EHPAD KORIAN Villa Janin 9 rue du Treuve - 42000	04 77 79 50 00	Privé
	Résidence ORPEA Fauriel Les Sérïanes 29 cours Fauriel - 42000	04 77 47 80 80	Privé
	EHPAD KORIAN Bergson 1 avenue de Verdun - 42000	04 77 91 59 50	Privé
EHPAD KORIAN L'Astrée 26/28 rue de Molina - 42000	04 77 02 02 80	Privé	
Saint-Galmier	EHPAD de L'Hôpital Local 54 route de Cuzieu - 42330	04 77 36 05 00	Public
Saint-Genest Lerpt	EHPAD Le Chasseur 52 route de Trimoulin - 42530	04 77 90 28 93	Privé
Saint-Genest Malifaux	EHPAD 3 bis de la Rue du Nais - 42660	04 77 40 19 00	Public
Saint-Germain Laval	EHPAD 108 rue Jean Boyer BP 3 - 42260	04 77 65 40 49	Public
Saint-Heand	Maison de Retraite 11 avenue Louis Thiollier - 42570	04 77 30 41 14	Public



EHPAD LISTE 6

			Statut
Saint-Jean Bonnefonds	EHPAD La Roseraie 32 boulevard Aristide Briand - 42650	04 77 95 04 35	Privé
Saint-Jean Soleymieux	EHPAD L'Etoile du Soir Le Bourg - 42560	04 77 76 71 66	Public
Saint-Julien Molin Molette	EHPAD le Val de Ternay 13 rue de la Modure - 42220	04 77 51 50 64	Public
Saint-Just en Chevalet	EHPAD du Pays d'Ursé Rue René Cassin - 42430	04 77 65 01 38	Public
Saint-Just La Pendue	EHPAD de L'Hôpital 63 avenue Bellevue - 42540	04 77 63 20 41	Public
Saint-Just Saint-Rambert	EHPAD Mellet-Mandard 1 rue Crozet Vérot - 42170	04 77 52 71 50	Public
	EHPAD de La Loire 11 route de Chambles - 42170	04 77 36 31 36	Public
	EHPAD Maison d'Accueil 31 chemin des Danses - 42170	04 77 52 48 45	Public
	EHPAD Saint-Just 2 place Gapiand - 42170	04 77 55 47 07	Privé
Saint-Marcellin en Forez	EHPAD Les Bleuets Rue Sœur Florine - 42680	04 77 52 93 18	Privé
Saint-Nizier Sous Charleu	EHPAD Les Mignonnettes 638 chemin des Mignonnettes - 42190	04 77 60 83 44	Public
Saint-Paul en Cornillon	EHPAD Résidence Mutualiste Automne 14 allé du Val de Loire - 42240	04 77 35 77 67	Privé
Saint-Paul en Jarret	Résidence Mutualiste le Val-Dorlay Impasse du Val-Dorlay - 42740	04 77 73 21 11	Privé
Saint-Pierre de Bœuf	EHPAD du Centre Hospitalier 2 route de la Dame - 42520	04 74 87 90 00	Public
Saint Priest en Jarez	EHPAD Korian La Mounardière 10 avenue Pierre Mendès France - 42270	04 77 93 21 20	Privé
	EHPAD Le Clos Champirol 79 avenue Albert-Raymond - 42270	04 77 92 19 19	Privé
	Maison de Retraite Rue Pasteur - 42270	04 77 93 04 04	Privé
Saint Sauveur en rue	EHPAD La Tour des Cèdres 16 rue de la Vialle - 42220	04 77 39 21 61	Privé



EHPAD LISTE 7

			Statut
Saint-Symphorien de Lay	Résidence du Cloître 1 rue du Cloître - 42470	04 77 64 70 23	Public
Usson en Forez	EHPAD Rue des Ecoles - 42550	04 77 50 60 06	Public
Villereest	EHPAD Saint-Sulpice 729 rue de Saint-Sulpice - 42300	04 77 69 31 00	Privé
Violay	EHPAD Les Jacinthes 41 rue du Souvenir - 42780	04 74 63 95 95	Public



UNITÉS DE SOINS GÉRIATRIQUES COURT SÉJOUR + SSR

L'unité de court séjour gériatrique prend en charge en hospitalisation complète des patients gériatriques, généralement âgés de 75 ans et plus, se caractérisant par la coexistence de plusieurs pathologies chroniques invalidantes à l'origine d'une dépendance physique et /ou psychique ou d'un risque de dépendance majeure.

L'unité de court séjour gériatrique dispose d'un savoir-faire gériatrique, permettant une approche globale des patients, appropriée à leur poly pathologie et/ou à leur risque de dépendance. Chaque patient y bénéficie d'une prise en charge assurée par une équipe pluridisciplinaire formée à la médecine gériatrique et à la prise en charge gérontologique.

Ces unités de court séjour gériatrique viennent compléter les unités existantes.

Les admissions, du ressort du médecin, ne se font que sur avis médical. La durée du séjour est proche d'un mois environ.

**Voir liste des unités de soins gériatriques
court séjour et SSR
(Soins de suite et de réadaptation) au verso**



LISTE DES UNITÉS DE SOINS GÉRIATRIQUES COURT SÉJOUR ET SSR

Unités de soins gériatriques court séjour + SSR (Unités de soins et de réadaptation)

Boen	Hôpital Local de Boen Rue du 8 Mai 1945 - 42130 04 77 97 75 25
Chambon-Feugerolles	CH Georges Claudinon Rue Paul Langevin - 42501 04 77 40 11 11
Charlieu	Hôpital Local de Charlieu 202 rue des Ursulines - 42190 04 77 23 84 00
Chazelles-Sur Lyon	Hôpital Local de Chazelles Sur Lyon 5 rue de l'Hôpital - 42140 04 77 36 80 00
Commelle-Vernay	SSR Clinique des Monts du Forez 568 route De Chassignol- 42120 04 77 44 86 63
Feurs	SSR Les Tilleuls Centre Hospitalier du Forez 26 rue Camille Pariat - 42110 04 77 27 54 54
Firminy	CH de Firminy 2 rue Robert Ploton - 42700 04 77 40 41 42
La Talaudière	Clinique médicale La Buissonnière Résidence La Buissonnière - 42350 04 77 01 31 99
Montbrisson	CH Du Forez Site de Montbrisson Avenue des Monts du Soir - 42605 04 77 96 78 00 Clinique Nouvelle du Forez Route Nouvelle - 42600 04 77 96 86 00
Montrond-Les-Bains	Clinique Alma Santé Chemin de l'Etrat - 42210 04 77 36 15 00

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



LISTE DES UNITÉS DE SOINS GÉRIATRIQUES COURT SÉJOUR ET SSR

Unités de soins gériatriques court séjour + SSR (2)

Pelussin	Hôpital Local De Pelussin 1 place Abbe Vincent - 42410 04 74 87 50 00
Rive de Gier	Hôpital du Gier 42 rue Léon Marrel - 42800 04 77 75 25 42
Saint Bonnet-Le-Château	Hôpital Local de Saint-Bonnet-le-Château 5 place Lagnier - 42380 04 77 50 55 00
Saint-Chamond	Centre médical de Chavanne 12 route du Centre Médical 04 77 31 11 00 Hôpital du Gier 19 rue Laurent Charles - 42400 04 77 31 15 15
Saint-Galmier	Centre Mutualiste d'Addictologie Saint-Galmier Route de Chazelles - 42330 04 77 52 77 22
Saint-Etienne	Hôpital Trousseau 21 rue Trousseau - 42100 04 77 81 82 00 Centre Médical de l'Argentière Saint-Etienne 25 bd Pasteur - 42000 04 77 12 79 27 Hôpital de Bellevue - 25 bd Pasteur - 42100 04 77 82 80 00 Centre Médical des 7 Collines 32 bd de La Palle - 42100 04 77 48 52 48 Hôpital Privé de la Loire 39 bd de La Palle - 42100 04 77 42 27 00 Hôpital de la Charité 44 rue Pointe Cadet - 42100 04 77 12 70 49

Mise à jour Octobre 2018

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



LISTE DES UNITÉS DE SOINS GÉRIATRIQUES COURT SÉJOUR ET SSR

Unités de soins gériatriques court séjour + SSR (3)

Saint-Just La Pendue	Hôpital Local de Saint-Just La Pendue 63 avenue Bellevue - 42540 04 77 63 20 41
Saint-Pierre de Boeuf	Hôpital Local de Saint Pierre de Boeuf 2 route de la Dame - 42520 04 74 87 90 00
Saint-Priest en Jarez	Hôpital Nord Avenue Albert Raimond - 42270 04 77 82 80 00 Le Clos Champirol Rééducation 81 rue Albert Raimond - 42270 04 77 92 19 19 Centre Réadaptation Cardio-respiratoire 2 rue Gutenberg -42270 04 77 41 71 01
Saint-Victor Sur Loire	Clinique de Saint-Victor Route des Condaminesè - 42230 04 77 90 74 74

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



UNITÉS DE SOINS LONGUE DURÉE (U.S.L.D)

L'USLD est une structure pour les personnes en perte totale d'autonomie. Ces unités dépendent des centres hospitaliers et sont spécifiquement réservées aux personnes fortement dépendantes dont l'état de santé demande une surveillance médicale constante, des soins permanents et un suivi médical particulier, c'est donc bien plus qu'une pension complète avec hébergement alimentation et animations. Ces personnes âgées ne peuvent donc plus vivre seules et donc s'assumer.

La durée moyenne d'un séjour en USLD est d'un an et demi.

FORMALITÉS D'ADMISSION EN USLD :

L'admission en USLD se fait sur dossier comprenant une partie médicale et une partie administrative.

Partie médicale :

Le dossier doit comporter un certificat médical établi par le médecin traitant ou le médecin hospitalier, l'admission se fera après avis du médecin de l'établissement concerné et/ou de la commission d'admission.

En général, le dossier médical de demande d'admission rempli par le médecin traitant précise les traitements en cours ainsi que l'état de santé du futur résident. Une grille AGGIR est jointe au dossier.

• **Partie administrative :**

Le dossier devra être complet et accompagné des pièces justificatives.

MOYENS MIS EN ŒUVRE DANS LES USLD :

Les moyens médicaux en USLD sont beaucoup plus importants et renforcés que ceux concernant les EHPAD, car les patients sont en perte totale d'autonomie :

- Hébergement en chambre individuelle sauf pour les établissements les plus anciens
- Une aide continue de la vie quotidienne est assurée par le personnel soignant
- Un service de restauration complet
- L'entretien du linge personnel
- La surveillance médicale, des soins infirmiers et de « nursing »
- Une présence 24h/24
- Des animations.

TARIFS EN USLD :

Sous certaines conditions, certains des frais peuvent être pris en charge partiellement ou totalement par l'aide sociale si l'établissement est habilité :

- Les dépenses de soins sont prises en charge par l'assurance maladie



LISTE DE SOINS LONGUE DURÉE (USLD)

Firminy	Long Séjour CH Firminy 2 rue Robert Ploton - 42700	04 77 40 41 42
	USLD Centre hospitalier de Firminy Rue de Benaud - 42700	04 77 40 74 86
Mably	Long Séjour CH Roanne Route de Bonvert 42300	04 77 44 30 00
Saint-Bonnet Le Château	Long Séjour Saint Bonnet le Château 5 place Lagnier - 42380	04 77 50 55 00
Saint-Etienne	Long Séjour Hôpital de la Charité 40 rue Pointe Cadet - 42055	04 77 12 70 36
	Long Séjour Bellevue Pavillon 50 25 bd Pasteur - 42000	04 77 12 77 00
	USLD Sainte Elisabeth Saint Etienne 61 rue Franklin - 42000	04 77 49 56 56
Saint-Galmier	USLD Hôpital de Saint-Galmier 50 rue du Cuzieu - 42330	04 77 36 05 00

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



SOINS PALLIATIFS

- La dépendance est financée par l'APA
- L'hébergement et les repas sont à la charge du patient.

Les soins palliatifs sont des soins actifs, évolutifs, délivrés dans une approche globale de la personne atteinte d'une maladie grave, évolutive ou terminale. L'objectif des soins palliatifs est de prévenir et de soulager les douleurs physiques et tout autre symptôme inconfortable (nausées, constipation ou encore anxiété), mais aussi de prendre en compte la souffrance psychologique, sociale et spirituelle par une prise en charge pluridisciplinaire dans le respect de la personne humaine.

Ils s'adressent au malade en tant que personne, à domicile ou en institution, ainsi qu'à sa famille et à ses proches.

RÔLE DES SOINS PALLIATIFS

Les soins palliatifs ont pour mission d'améliorer la qualité de vie des personnes atteintes d'une maladie évolutive grave ou mettant en jeu le pronostic vital ou en phase avancée et terminale.

Il est important de comprendre que les soins palliatifs ne sont pas le synonyme de «soins de fin de vie» comme cela est trop souvent compris, bien que les soins terminaux soient des soins palliatifs. Ainsi, les patients bénéficiant de ces soins sont aussi ceux qui ont l'espérance de vivre encore plusieurs mois ou quelques années avec une qualité de vie acceptable malgré la présence d'une maladie inéluctablement évolutive.

On dit souvent des soins palliatifs qu'ils sont « tout ce qu'il reste à faire, quand il n'y a plus rien à faire ». Autrement dit, pour un malade recevant des soins palliatifs, l'objectif est la lutte contre tous les symptômes inconfortables qui découlent de cette maladie, dont la douleur, la fatigue, l'anorexie et l'expression de la souffrance globale.

Les soins palliatifs cherchent à limiter les ruptures de prise en charge en veillant à la bonne coordination entre les différents acteurs du soin.

Les proches sont aussi accompagnés dans la compréhension de la maladie de leur proche et in fine dans leur cheminement de deuil.

Les autres aspects, sociaux notamment, mais aussi spirituels, sont pris en compte.

CONTACTS : (VOIR AU VERSO)



SOINS PALLIATIFS

UNITÉS DE SOINS PALLIATIFS LOIRE.

Feurs	Hôpital 26 rue Camille Pariat - 42110	04 77 27 54 54
Firminy	Hôpital Le Corbusier 2 rue Robert Ploton - 42704	04 77 40 72 90
Mably	Centre Hospitalier de Monvert Route de Bonvert - 42300	04 77 44 30 00
Roanne	Centre Hospitalier de Roanne 28 rue Charlieu - 42300	04 77 44 30 00
Saint-Chamond	Hôpital du Gier 19 rue Victor Hugo - 42403	04 77 31 19 19
Saint-Etienne	Hôpital Nord CHU de Saint-Etienne	04 77 82 80 00
Saint-Priest	Hôpital - Institut de Cancérologie de la Loire 108 bis avenue Albert Raimond - 42270	04 77 91 70 00



HÔPITAL DE JOUR

Un hôpital de jour est un établissement, ou une partie d'établissement hospitalier, qui accueille ses patients durant une matinée, un après-midi voire une journée complète, afin de réaliser des soins ou des examens qui nécessitent la proximité d'un plateau technique, sans pour autant devoir être hospitalisés plusieurs jours, dans le cadre de maladies chroniques le plus souvent.

Les hôpitaux de jours sont de plus en plus nombreux, car ils permettent de désengorger les services hospitaliers tout en offrant un certain confort aux malades. De plus ils ne sont plus obligés d'être hospitalisés pour la même efficacité en termes de soins.

Hospitalisation à temps partiel de jour et de nuit en psychiatrie

L'hospitalisation de jour constitue une alternative à l'hospitalisation complète et se caractérise, à cet égard, par des soins polyvalents et intensifs prodigués dans la journée, le cas échéant mis en oeuvre à temps partiel, par exemple, sur une partie de journée ou par séquences de un ou plusieurs jours par semaine. A l'appui de projets individualisés de prise en charge, des activités polyvalentes et collectives sont privilégiées alors que les temps de prise en charges individuelles, qui doivent rester minoritaires, doivent permettre notamment une réévaluation périodique de la prise en charge du patient, afin d'éviter toute chronicisation et d'introduire, dès que possible, les éléments de préparation à la sortie et à la réinsertion.

Organisation de la structure

Les heures et les jours de l'unité doivent être déterminés en cohérence avec le projet thérapeutique annoncé et clairement indiqués.

L'unité doit être aisément identifiable pour les usagers et faire l'objet d'une organisation spécifique, notamment sur le plan des locaux et des effectifs.

Elle dispose de moyens en locaux, en matériel et en personnel suffisants en qualité et en quantité pour permettre, en fonction du type et du volume des programmes d'assurer :

- L'accueil et la prise en charge des patients et de ceux qui les accompagnent
- L'organisation et la mise en oeuvre optimale des programmes thérapeutiques adaptés à l'état de chaque patient.

Pendant la durée de la prise en charge en hospitalisation de jour ou de nuit, les locaux, le matériel et les personnels sont affectés exclusivement à cette activité et ne peuvent être utilisés simultanément pour aucune autre activité ou prise en charge.

Afin de garantir une organisation lisible de la structure pour les patients et leur entourage, les modalités d'organisation et de prise en charge sont formalisées à travers le règlement intérieur et le livret d'accueil.

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



FOYER LOGEMENT RÉSIDENTE AUTONOMIE

Le foyer logement : une nouvelle étape dans la vie.

Un logement individuel est rarement adapté au rythme et aux contraintes de vie d'une personne âgée. Souvent devenu trop grand, le logement présente de surcroît des facteurs de risque et de fatigue inutile (escaliers trop raides, salle de bains inadaptée, etc...).

Le foyer logement est une bonne solution pour aborder le vieillissement avec plus de sérénité. Ce sont généralement les CCAS qui gèrent le foyer logement le plus proche de chez vous.

Il se compose d'un ensemble d'appartements (studio ou 2 pièces) qui peuvent accueillir des personnes seules ou des couples mariés ou pacsés.

Dans le département de la Loire, les foyers logement sont plus particulièrement destinés aux personnes âgées autonomes dans leur vie quotidienne et à revenu relativement modeste.

L'appartement du foyer logement est aménagé avec votre propre mobilier. Vous disposez de toutes les commodités d'un appartement individuel (coin cuisine, salle de bain individuelle...).

Dans le département de la Loire les foyers logement se sont modernisés et se sont adaptés pour sécuriser l'environnement de vie et minimiser les risques de chute ou d'accident domestique.

Le foyer logement met également, à titre facultatif, tout un ensemble de prestations pour faciliter la vie de la personne âgée (ménage, blanchisserie, service de restauration).

Des lieux de vie commune et des animations permettent également de rompre l'isolement.

Voir liste des foyers logements au verso

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



LISTE DES FOYERS LOGEMENT RÉSIDENCES AUTONOMIE (1)

			Capacité	Statut
Boen	Résidence l'Astrée Rue Jean-Baptiste David - 42130	04 77 24 24 46	57	Public
Charlieu	Résidence La Petite Provence 71 route de Fleury - 49190	04 77 60 11 33	83	Public
Firminy	Foyer Le Mail 12 Cours des Marronniers - 42700	04 77 61 12 18	60	Public
La Ricamarie	Résidence La Récamière Avenue Maurice Thorez - 42150	04 77 57 18 36	54	Public
Le Chambon Feugerolles	Résidence Quiétude 1 rue du Maquis - 42500	04 77 10 01 35	61	Public
Montbrisson	Foyer Résidence Personnes Agées 2 impasse de Rigaud - 42600	04 77 96 07 80	79	Public
Nervieux	Résidence Marguerite 15 route de Balbigny - 42510	04 77 23 25 27	10	Public
Panissières	Résidence Mutualiste L'Arc En Ciel Rue Denis Boulange - 42360	04 77 28 72 66	32	Privé
Pouilly Sous Charlieu	Foyer Résidence Les Tamaris 51 rue des Tamaris - 42720	04 77 60 87 30	83	Public
Roanne	Résidence La Chacunière 9 rue Marengo - 42300	04 77 67 45 13	68	Privé
	Résidence Marguerite 70 rue Saint-Alban - 42300	04 77 23 25 27	7	Privé
	Résidence Marguerite 4 rue de Sully - 42300	04 77 23 25 27	9	Privé
	Résidence Marguerite 6 rue des Petites Tanneries - 42300	04 77 23 25 27	5	Privé
Roche La Molière	Résidence du Parc 11 rue Victor Hugo - 42230	04 77 90 50 70	92	Public
Rozier En Donzy	Foyer Résidence De Rozier Les Petites Bruyères - 42810	04 77 28 08 68	22	Privé
Sail Sous Couzan	Résidence Le Colombier 2 route des Rives De Lignon - 42890	04 77 96 83 00	24	Privé
Saint-André D'Apchon	Résidence Marguerite Place de la Mairie - 42370	04 77 23 25 27	7	Privé
Saint-Chamond	Résidence Le Relais 1 rue du Repos - 42400	04 77 31 50 50	18	Public

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



LISTE DES FOYERS LOGEMENT RÉSIDENCES AUTONOMIE (2)

			Capacité	Statut
Saint-Denis De Cabanne	Résidence Marguerite Allée René Cassin - 42750 04 77 23 25 27		7	Privé
Saint-Etienne	Jardins d'Arcadie 17 rue Raisin - 42000 04 77 41 86 70		85	Privé
	Résidence Chavanelle 40 rue Pointe Cadet - 42000 04 77 41 94 71		88	Public
	Résidence La Terrasse 21 rue Léon Lamaizière - 42000 04 77 74 09 98		80	Public
	Résidence Les Camélias 4 rue de la Veue - 42000 04 77 59 99 15		37	Public
Saint-Martin	Résidence la Sauveterre Le Bourg - 42260 04 77 62 24 58		27	Public
Sury Le Comtal	Foyer Logement 16chemin des Sagnes - 42450 04 77 30 84 16		78	Public
Unieux	Résidence Amitié 9 rue Jules Verne - 42240 04 77 56 24 08		78	Public
Villars	Résidence Les Marronniers 9 rue de l'Hôtel De Ville - 42390 04 77 74 62 59		77	Public



MAISON D'ACCUEIL RURALE POUR PERSONNES ÂGÉES (M.A.R.P.A)

Ces Maisons d'accueil ne s'adressent pas aux personnes âgées dépendantes.

A l'origine, c'est la MSA, le régime de protection sociale agricole qui a imaginé ces petites unités de vie. C'était au milieu des années 1980.

A l'époque il était beaucoup question de « vivre au pays » et de préservation du tissu rural.

De fait, à la campagne les personnes âgées étaient contraintes de « s'exiler » à la ville pour trouver une maison de retraite. Or elles souhaitaient continuer à vivre dans leur environnement familial.

Les MARPA proposent à leur vingtaine de résidents un logement privatif ainsi que des espaces de vie collective.

L'objectif est que chacun dispose d'un vrai « chez soi » tout en conservant, voir en enrichissant ses activités et relations sociales antérieures.

Sous la direction du responsable de MARPA, une équipe professionnelle coordonne les services autour des personnes accueillies.

Chaque projet de maison reçoit le soutien financier d'une caisse de MSA et résulte d'un partenariat avec les collectivités territoriales.

MARPA DANS LA LOIRE MARPA LA SAUVETERRE

Le Bourg
42260 SAINT-MARTIN LA SAUVETTE

Tel : 04 77 62 24 58

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



STRUCTURES ET RÉSEAUX À CONNAÎTRE

CENTRE ÉVALUATION
BILAN EN
GÉRONTOLOGIE 42
(CEGEB) C27

BANQUE MUTUELLE
ASSURANCE
DÉPENDANCE C28

RÉSEAU RHÔNE ALPES
AUVERGNE SEP
(SCLÉROSE EN PLAQUE) C29

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
APA
TÉLÉASSISTANCE C30

AGENCE RÉGIONALE
DE SANTÉ
(ARS) C31

MAISON
LOIRE AUTONOMIE
(MLA) MDPH 42 C32

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
(CCAS) C33

MAISON POUR
L'AUTONOMIE
ET L'INTEGRATION DES
MALADES D'ALZHEIMER
(MAIA) C34

ASPECTS
JURIDIQUES C35

CARSAT / MSA / RSI C36

ASSOCIATION DES
GROUPEMENTS DES
PARKINSONIENS LOIRE C37

ASSOCIATION
FRANCE ALZHEIMER C38

FÉDÉRATION
DES PARTICULIERS
EMPLOYEURS DE FRANCE
(FEPEM) C39



CENTRE ÉVALUATION BILAN EN GÉRONTOLOGIE (CEBEG)

Le Centre D'Évaluation et de Bilan en Gériatrie (CEBEG) permet de diagnostiquer notamment le syndrome démentiel, d'assurer le suivi et de traiter des personnes âgées malades au plus près du domicile.

Ce centre comporte trois types d'activités différentes :

- Consultation mémoire de diagnostic réalisée en hôpital de jour,
- Consultation d'hôpital de jour de SSR
- Consultation mémoire de suivi

Elles ont différentes missions auprès des patients et de leurs familles.

Affirmer le trouble cognitif, l'évaluer et porter un diagnostic.

- Identifier les cas complexes nécessitant le recours à l'expertise du CMRR (Centre Mémoire Ressources et Recherches),
- Rassurer les patients souffrant de gêne bénigne.
- Assurer le suivi des malades et de leurs familles.
- Participer au projet personnalisé de soins en lien avec les structures médico-sociales et sociales locales.
- Assurer un suivi des actions mises en place auprès du patient et de sa famille en partenariat avec les professionnels locaux.
- Proposer la participation à un protocole de recherche.

Les Consultations Mémoire de Recours assurées par le CMRR

Le CMRR assure une expertise pour les cas complexes, les maladies rares, les malades jeunes. Différentes Réunions de Concertation Pluridisciplinaires (RCP) permettent de discuter des dossiers difficiles pour un avis collégial.

Les Consultations Mémoire spécialisées assurées par le CMRR

- Consultation «post-annonce diagnostique»
- Consultation «Comportement» : dédiée aux troubles psycho-comportementaux liées à une maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée
- Consultation «Protocole» : visite d'information ou de pré-screening dans le cadre des essais thérapeutiques
- Consultation «Recherche» : pour les patients participants à des protocoles de recherche
- Consultation de Neurogénétique



CENTRE ÉVALUATION BILAN EN GÉRONTOLOGIE (CEBEG)

Liste consultations mémoire

Feurs	CH du Forez 26 rue Camille Pariat - 42110	04 77 27 55 17
Firminy	CH Firminy Service Gériatrie 2 rue Robert Ploton - 42700	04 77 40 74 86
Roanne	CH Roanne Service Gériatrie 28 rue de Charlieu - 42300	04 77 44 33 71
	Service Neurologie 28 rue de Charlieu - 42300	04 77 44 38 52
Saint-Chamond	Hôpital de Gier 19 rue Laurent Charles - 42400	04 26 48 91 66
Saint-Etienne	CMRR CHU Hôpital Bellevue 25 bd Pasteur - 42000	04 77 12 78 05



BANQUE, MUTUELLE ASSURANCE DÉPENDANCE

Indépendamment des organismes sociaux et de solidarité susceptibles de vous apporter une aide financière, d'autres établissements de nature privée ou semi-publique peuvent intervenir.

LES CAISSES DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE du malade.

L'ensemble de ces caisses sont regroupées au sein de l'ARRCO(1) et de l'AGIRC(2). Dépendant aussi de la branche professionnelle, elles ont généralement prévu des mesures pour apporter une aide à leurs retraités en cas de besoin : conseils, informations, stages et parfois aide financière de solidarité.

LES MUTUELLES COMPLÉMENTAIRES DE SANTÉ dont dépend le malade.

Généralement, elles proposent différents niveaux de remboursement des soins mais participent à des campagnes d'information et de rencontre. Certaines peuvent aussi apporter une aide de solidarité en cas de précarité.

Par ailleurs, d'une façon non obligatoire le malade, peut avoir souscrit au cours de sa vie à **UNE ASSURANCE PRIVÉE D'INVALIDITÉ OU DE DÉPENDANCE**. Elles sont proposées par la plupart des organismes bancaires, compagnies d'assurances et mutuelles.

Les modalités de versement d'une rente sont propres à chaque établissement et s'appuient généralement sur le classement GIRC de l'assuré.

De plus ces organismes ont développé des produits et des sites d'information pour les aidants. A l'assurance contre le risque de sa propre dépendance, peut s'ajouter l'assurance contre celui de devenir aidant.

Dans tous les cas, vous devez donc vous rapprocher de ces établissements dont vous possédez sûrement les coordonnées.

1-ARRCO : Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des salariés, quel que soit leur statut (apprenti, ouvrier, employé, cadre,...)

2-AGIRC : Association Générale des Institutions de Retraite des Cadres en complément de l'ARRCO.



RÉSEAU RHÔNE-ALPES SEP (SCLÉROSE EN PLAQUES)

Cette structure associative a été créée par les neurologues et les médecins de médecine physique et de réadaptation hospitaliers et libéraux de la région Rhône-Alpes.

Sa mission est l'optimisation de la prise en charge globale du patient atteint de :

SCLÉROSE EN PLAQUES

SCLÉROSE LATÉRALE AMYOTROPHIQUE

PATHOLOGIES NEURO MUSCULAIRES DE L'ADULTE

QUI PEUT CONTACTER LE RÉSEAU ?

- Les patients et leur entourage
- Les professionnels de santé
- Les intervenants psycho sociaux
- Les associations de patients
- Les organismes d'aide aux patients

POURQUOI ?

- Information sur la maladie, les traitements....
- Evaluation des besoins
- Aides socio administratives
- Maintien à domicile
- Suivi des actions
- Formation
- Education Thérapeutique



RÉSEAU RHÔNE-ALPES SEP (SCLÉROSE EN PLAQUES)

PRINCIPALES ACTIONS DU RÉSEAU

- Organiser et planifier le parcours et le suivi du patient en situation complexe, en lien avec l'équipe de soins de 1er recours.
- Assurer une meilleure orientation du patient et apporter un appui aux différents intervenants auprès du patient en optimisant la qualité des soins de proximité.
- Favoriser la coordination et la continuité des soins qui lui sont dispensés avec une bonne articulation entre la ville, l'hôpital et avec les intervenants des secteurs sanitaire, médico-social et social.
- Optimiser la formation médicale et paramédicale et harmoniser les pratiques
- Améliorer les démarches diagnostiques et proposer des protocoles thérapeutiques adaptés et validés

RÉSEAU RHONE-ALPES SEP

Siège social :

Hôpital Neurologique Pierre Wertheimer
Service de Neurologie A

59 bd Pinel
69500 BRON

Tél : 04 72 68 13 14

Email : coordination@rhone-alpes-sep.org

Site Internet : rhone-alpes-sep.org/

ANTENNE LOIRE

Site Nord Hôpital Nord

Avenue Albert Raimond
42270 Saint-Priest-en-Jarez

Tel: 04 77 12 78 05

Mail: saint-etienne@rhone-alpes-sep.org



ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (A.P.A)

Pour les personnes âgées de 60ans ou plus, qui vivent à domicile, dans une famille d'accueil agréée ou dans un établissement accueillant les personnes âgées (maison de retraite, foyer-logement,...) l'A.P.A, financée par le Conseil Départemental de la Loire est une aide financière pour aider à mieux vivre.

Pour les personnes qui vivent à domicile :

Selon vos ressources et votre degré d'autonomie, l'APA vous apporte une allocation qui permet de financer un plan d'aide facilitant votre vie à domicile. Le Conseil Départemental verse directement la prestation au service d'aide à domicile.

Quelques exemples :

- Une aide-ménagère : entretien ménager du logement
- Téléassistance du Conseil Départemental de la Loire.
- Portage de repas.
- Adaptation de votre logement : petits aménagements d'une salle de bain, installation de matériels (barre d'appui, siège de douche...)

Pour les personnes qui vivent en établissement :

Pour faciliter la gestion de l'APA, le Conseil Départemental de la Loire verse directement la prestation à l'établissement.

Conditions :

L'APA ne peut être accordée qu'aux personnes âgées de 60ans et plus.

L'APA s'adresse aux personnes qui, au-delà des soins qu'elles reçoivent, ont besoin d'une aide pour accomplir les actes de la vie quotidienne, ou dont l'état de santé demande une surveillance.

CLASSIFICATION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

La grille AGGIR (Autonomie Gérontologie Groupe Iso-Ressources) permet d'évaluer le degré de perte d'autonomie des demandeurs.

GIR 1 : correspond aux personnes âgées confinées au lit, dont les fonctions mentales sont gravement altérées et qui nécessitent la présence indispensable et continue d'intervenants. Dans ce groupe se trouvent également les personnes en fin de vie.

GIR 2 : regroupe 2 catégories majeures de personnes âgées : celles qui sont confinées au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et qui nécessitent une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante, celles dont les fonctions mentales sont altérées, mais qui ont conservé leurs capacités à se déplacer.



ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (A.P.A)

GIR 3 : correspond, pour l'essentiel aux personnes âgées ayant conservé leur autonomie mentale, partiellement leur autonomie locomotrice, mais qui nécessitent quotidiennement et plusieurs fois par jour des aides pour leur autonomie corporelle. La majorité d'entre elles n'assument pas seule l'hygiène de l'élimination anale et urinaire.

GIR 4 : comprend deux catégories de personnes âgées : celles n'assumant pas seule leur transfert mais qui, une fois levées peuvent se déplacer à l'intérieur du logement. Elles doivent être aidées pour la toilette et l'habillement. Une grande majorité d'entre elles s'alimentent seules, celles n'ayant pas de problèmes locomoteurs, mais devant être aidées pour les activités corporelles et pour les repas.

GIR 5 : comprend des personnes assurant seules leurs déplacements à l'intérieur de leur logement, s'alimentant et s'habillant seules. Elles ont besoin d'une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas et le ménage.

GIR 6 : se compose des personnes qui n'ont pas perdu leur autonomie pour les actes discriminants de la vie courante.

Les quatre premiers GIR ouvrent droit à l'APA, dès lors que les conditions sont remplies.

Pour leur part, les personnes classées en GIR5 et 6 peuvent bénéficier des prestations d'aide-ménagère servies par le régime de retraite ou par l'aide sociale départementale.



ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (A.P.A)

DÉMARCHES À EFFECTUER

Faire une demande de dossier APA auprès du Conseil Départemental de la Loire et, dès réception du dossier, faire compléter le certificat médical de demande d'APA par son médecin traitant. Fournir toutes les pièces justificatives demandées et retourner le dossier complet, par courrier à :

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA LOIRE

2 rue Charles De Gaulle
42022 SAINT-ETIENNE CEDEX 1
Tél. : 04 77 48 42 42
Email : info@cq42.fr

Le médecin conseil du Conseil Départemental se rend au domicile du demandeur afin d'évaluer le degré de perte d'autonomie, fixé par rapport à la grille nationale de dépendance (AGGIR).

Susceptible de bénéficier de l'APA un plan d'aide à domicile sera ensuite établi par une assistante sociale diligentée par le service concerné du Conseil Départemental.

Après instruction du dossier, le Conseil Départemental informe du montant de la prestation qui sera allouée.



LA TÉLÉASSISTANCE

Aujourd'hui les pouvoirs publics et les conseils généraux de tous les départements privilégient le maintien à domicile des retraités. A travers la téléassistance, le Conseil Départemental de la Loire apporte une réponse concrète et efficace au souhait légitime de toute personne âgée de continuer à vivre chez elle, en autonomie.

Depuis 23 ans, ce service est ouvert à toute personne de plus de 65 ans, isolée, fragilisée par la maladie, le grand âge ou un handicap. Il est installé gratuitement et rapidement.

La redevance est modulée selon les ressources de l'abonné.

POUR QUI ?

Le dispositif concerne l'ensemble du département. Il s'adresse à toutes les personnes d'au moins 65 ans ou 60 pour les personnes reconnues handicapées par la Commission des droits et de l'autonomie à plus de 80%.

UN DISPOSITIF SÉCURISANT

La sécurité du dispositif repose sur une vérification automatique du transmetteur tous les cinq jours. De plus, régulièrement une personne référant vous rendra visite à votre domicile.

COMMENT

Grâce à la liaison téléphonique 24h / 24 - 7jours / 7, vous pouvez alerter et dialoguer avec des professionnels de l'intervention d'urgence : sapeurs pompiers du CODIS et médecins du SAMU.

OÙ S'ADRESSER

Le dossier d'abonnement peut être retiré en mairie, au CCAS, dans les CLIC ou circonscriptions d'action médico-sociale dont vous dépendez. La validation de la demande est d'abord effectuée par le maire ou le président du CCAS, avant d'être instruite par le Conseil Départemental.

UN DISPOSITIF TRÈS FACILE D'UTILISATION

Une prise électrique et une ligne téléphonique fixe suffisent pour installer le transmetteur.

Un médaillon-émetteur déclenche l'appel par simple pression où que vous soyez, dans un rayon d'environ 100 mètres.

Si vous ne pouvez pas parler, des secours (voisins, famille, pompiers, SAMU) seront envoyés chez vous.



LA TÉLÉASSISTANCE

CONTACT :
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA LOIRE

2 rue Charles De Gaulle
42022 SAINT-ETIENNE CEDEX 1
Tél. : 04 77 48 42 42
Email : info@cg42.fr



AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (A.R.S)

PRÉSENTATION DE L'ARS AUVERGNE RHÔNE-ALPES

« L'Agence régionale de santé est l'interlocuteur unique des professionnels de santé et du médico-social, des services de l'Etat, des collectivités territoriales et des organismes gestionnaires sur tous les sujets de santé. Toutes ses actions sont conduites avec le souci du dialogue et dans le respect des droits des usagers ».

CARTE D'IDENTITE

L'ARS est un **établissement public d'Etat** sous tutelle du ministère chargé de la santé. Créée en 2010, l'ARS est issue de la fusion des régions le 1er janvier 2016.

En Auvergne-Rhône-Alpes un siège sur deux sites : Clermont-Ferrand et Lyon.
Ce sont 950 agents qui travaillent au siège et dans l'une des 12 délégations départementales.

RÔLE

Elle pilote et met en œuvre dans la région la politique de santé définie au niveau national par le ministère ; elle l'adapte aux spécificités de la région.

Elle organise l'offre de santé sanitaire et médico-sociale et accompagne les acteurs de la santé pour permettre aux habitants de bénéficier de la bonne prise en charge au bon moment et au bon endroit ; pour garantir la qualité des prises en charge ; pour assurer notre système de santé.

CHAMP D'INTERVENTION

- révenir les risques & promouvoir la santé dans les domaines de l'environnement, les maladies, les risques liés aux comportements
- Surveiller & assurer la sécurité sanitaire des produits de santé, de la population, dans les établissements collectifs...
- Organiser l'offre de la santé pour le premier recours (la santé de la ville), à l'hôpital (les établissements publics et privés) et les établissements et services médico-sociaux.
- Améliorer le parcours des usagers en prenant en compte leurs attentes et leurs besoins.

CONTACTS :

ARS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

241 rue Garibaldi - CS 93383 - 69418 LYON CEDEX 03
Tél. : 04 72 34 74 00

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Délégation Départementale de la Loire

4 rue des Trois Meules
BP 219 - 42013 SAINT-ÉTIENNE CEDEX 2
Tél. : 04 72 34 74 00

Mail : ars-dt42-deleque-territoriale@ars.santé.fr



MAISON LOIRE AUTONOMIE (MLA) MDPH 42

Le Département de la Loire a créé la Maison Loire Autonomie (MLA) pour répondre aux besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap (MDPH 42). Guichet unique d'accompagnement gratuit, la Maison Loire Autonomie vous accueille à Saint-Étienne, Saint-Chamond, Montbrison et Roanne ou dans l'un de ses relais ligérien sur rendez-vous. Contacter la Maison Loire Autonomie (MLA) : numéro unique et gratuit : 04 77 49 91 91
Une équipe de conseillers accueil autonomie est à votre écoute et vous oriente vers un réseau de professionnels et de partenaires institutionnels.

DES RÉFÉRENTS VOUS ACCOMPAGNENT DANS VOS DÉMARCHES :

• RÉFÉRENTE SOCIALE

Responsable du service accueil information, cette personne n'intervient pas en qualité d'assistante sociale mais de référente sociale associant les fonctions suivantes :

- Responsable accueil-information
- Accompagnement à la verbalisation du projet de vie
- Responsable partenariat associatif
- Médiation

• RÉFÉRENTE D'INSERTION PROFESSIONNELLE

LA MAISON LOIRE AUTONOMIE

Pour rendre son action plus visible et mieux accompagner les personnes fragilisées par le grand âge ou par une situation de handicap, le Département de la Loire a réuni tous ses services liés aux personnes âgées et aux personnes handicapées (MDPH, service Handicap et dépendance, CLIC) en une seule entité : La Maison Loire Autonomie

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Pour simplifier vos démarches, la Maison Loire Autonomie coordonne toutes les actions destinées aux personnes âgées en perte d'autonomie et aux personnes en situation de handicap.

SES MISSIONS :

- l'accueil, l'information et le conseil,
- l'évaluation médico-sociale,
- l'aide à la formulation du projet de vie,
- l'accompagnement de sa réalisation : maintien à domicile, accueil en établissement, orientation professionnelle des personnes handicapées, scolarisation d'un enfant handicapé, etc.



MAISON LOIRE AUTONOMIE (MLA) MDPH 42

- la mise en œuvre des prestations et des aides financières : Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), Allocation Adultes Handicapés (AAH), Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH), etc.
- l'accompagnement et la médiation.

UN SERVICE DE PROXIMITÉ

Des professionnels médico-sociaux vous accueillent à Saint-Étienne, Roanne, Saint-Chamond et Montbrison.

Ils assurent également des permanences dans plus d'une trentaine de communes de la Loire sur rendez-vous.

Dans certaines situations, les professionnels de la Maison Loire Autonomie vous rencontrent chez vous pour évaluer vos besoins dans le cadre d'une prestation (APA, PCH...)

Les Conseillers Accueil Autonomie vous orientent vers un réseau de professionnels et de partenaires institutionnels : services d'aides et de soins à domicile, établissements d'hébergement, professionnels de santé, services d'accompagnement à la vie sociale, établissements de santé, caisses de retraite, associations de familles, etc.

CONTACTS, 4 MAISONS

Loire Autonomie (numéro unique 04 77 49 91 91)

Montbrison	Maison Loire Autonomie 53 rue de la République - 42600
Roanne	Maison Loire Autonomie 31 rue Alexandre Ruffin - 42300
Saint-Etienne	Maison Loire Autonomie 23 rue d'Arcole - 42000 Maison Loire Autonomie 2 rue Charles De Gaulle - 42000
Saint-Chamond	Maison Loire Autonomie 31 rue de la République - 42400



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Un **Centre communal d'action sociale** (CCAS) est, en France, un établissement public communal intervenant principalement dans trois domaines :

- L'aide sociale légale qui, de par la loi, est sa seule attribution obligatoire
- L'aide sociale facultative et l'action sociale, matières pour lesquelles il dispose d'une grande liberté d'intervention et pour lesquelles il met en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux
- L'animation des activités sociales

Missions du CCAS/CIAS

Légale ou facultative, une mission de solidarité.

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. **Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence.** A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

Le CCAS/CIAS se mobilise dans les principaux champs suivants, par ordre décroissant d'implication : lutte contre l'exclusion (en particulier, aide alimentaire), services d'aide à domicile, prévention et animation pour les personnes âgées, gestion d'établissements d'hébergement pour personnes âgées, soutien au logement et à l'hébergement, petite enfance, enfance/jeunesse, soutien aux personnes en situation de handicap.

- Il gère des équipements et services : établissements et services pour personnes âgées, centres sociaux, crèches, halte-garderie, centres aérés, etc...
- Il apporte son soutien technique et financier à des actions sociales d'intérêt communal gérées par le secteur privé,
- Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale (aide médicale, RSA, aide aux personnes âgées...) et les transmet aux autorités décisionnelles compétentes telles que le conseil général, la préfecture ou les organismes de sécurité sociale,
- Il intervient également dans l'aide sociale facultative qui constitue souvent l'essentiel de la politique sociale de la commune : secours d'urgence, prêts sans intérêt, colis alimentaires, chèques d'accompagnement personnalisé, etc.
- Il peut être délégataire de compétences sociales globales sur le territoire communal par convention avec le Conseil départemental.



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

AÏDE SOCIALE AUX PERSONNES ÂGÉES

L'Aide Sociale est attribuée aux personnes dépourvues de ressources suffisantes pour assurer le coût de l'hébergement (choisir un établissement de retraite agréé : habilité aide sociale)

Les 90% de la retraite de la personne âgée sont affectés au paiement de l'établissement. L'obligation alimentaire des descendants vient compléter ce versement.

La différence restant due est prise en charge par l'Aide Sociale et est récupérable sur la succession.

Pour bénéficier de cette aide, il faut :

- Avoir plus de 65 ans ou plus de 60 ans en cas d'inaptitude au travail.
- Répondre à certaines conditions de ressources.

Faire la demande de dossier au **Centre Communal d'Action Sociale** (CCAS) de votre commune.



MAISONS POUR L'AUTONOMIE ET L'INTÉGRATION DES MALADES D'ALZHEIMER (M.A.I.A.)

Dans le département de la Loire : 4 MAIA ; 4 territoires d'intervention

- Forez,
- Gier-ondaïne
- Roanne
- Saint-etienne

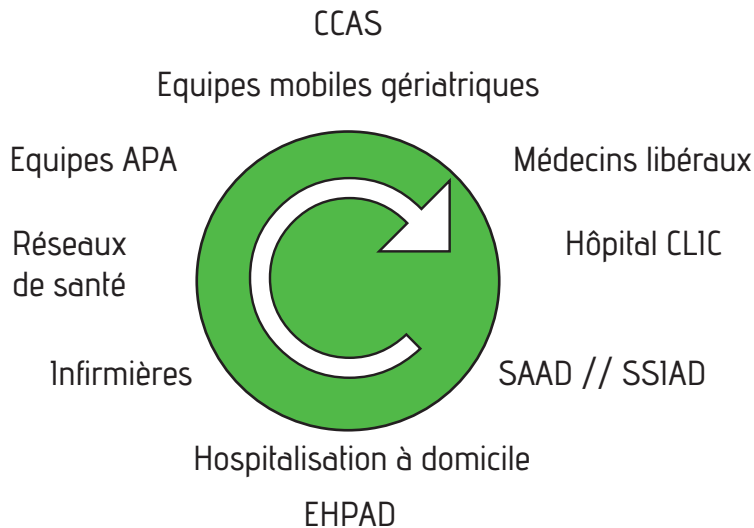
MÉTHODE MAIA :
un modèle organisationnel national
adapté aux diversités locales

3 mécanismes MAIA

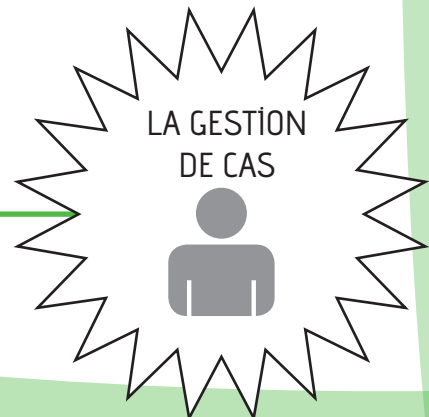
Les décideurs et les financeurs
ARS, CARSAT, MSA, RSI, Conseil Général



**Les opérateurs des champs
Sanitaire, social et médico-social
sur le territoire interagissent :**



La population âgée de plus de 60 ans
en perte d'autonomie



L'intégration

Mise en place d'un nouveau modèle d'organisation
Et mise en synergie des ressources et acteurs
Des champs sanitaires, social et médico-social

confie à ...

Une ARS

Identifie les besoins
d'intégration des services
et lance un appel à
candidatures

Un porteur de projet

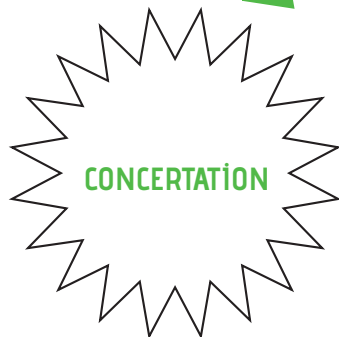
CG, CLIC, CIAS, hôpitaux,
établissements de santé,
réseaux de santé...

**Recrute avec le Conseil
Général et l'ARS**

Un pilote MAIA

Chef d'orchestre,
il impulse la démarche
et assure l'articulation
entre tous les acteurs

anime et fait le lien entre...



Concertation stratégique

Espace collaboratif et
décisionnel entre décideurs
et financeurs

Concertation tactique

Espace collaboratif et
décisionnel entre les
producteurs d'aides
et de soins



S'assure d'une
Réponse harmonisée
et unique aux
à tout endroit du territoire



Professionnel dédié à
la coordination de
l'ensemble des actions
nécessaires au maintien
à domicile des personnes âgées
en situation complexe

Structurés par ...

DES OUTILS COMMUNS

**Accueil, orientation et observation
des besoins des personnes âgées
de 60 ans et plus**



4 DISPOSITIFS MAIA 4 TERRITOIRES D'INTERVENTION

4 DISPOSITIFS MAIA

4 territoires d'intervention

ROANNE

31-33 rue Alexandre Raffin
42300 Roanne
Tél. : 04 26 24 52 10



SAINT-ÉTIENNE

23 rue d'Arcole
42000 Saint-Étienne
Pilote : Anne-Marie Gauthier
anne-marie.gauthier@mmla.loire.fr
Tél. : 04 77 49 92 66

FOREZ

53 rue de la République
42600 Montbrison
Pilote : Geneviève Saby
genevieve.saby@mmla.loire.fr
Tél. : 04 77 96 55 70

GIER-ONDAÏNE

2 place de la Plantée
42700 Firminy
Pilote : Laurie Gratton
laurie.gratton@mmla.loire.fr
Tél. : 04 77 40 00 80



ASPECTS JURIDIQUES

Dans le domaine juridique, comme dans le domaine médical, nous n'avons pas la prétention de nous substituer aux professionnels compétents. Mais il est de notre devoir, à travers ce guide, et sans être exhaustif, de vous sensibiliser à toutes les conséquences sur l'équilibre familial : **le statut de l'aidant, la protection du malade et de son patrimoine.**

STATUT DE L'AIDANT

Le Code de l'action sociale et des Familles et le Code Civil rappellent les devoirs de l'aidant envers la personne handicapée mais sa portée est limitée. Un projet de loi est en préparation par les pouvoirs publics afin de créer un véritable cadre juridique et plus particulièrement un DROIT au REPIT.

Par ailleurs, le Code du Travail reconnaît le droit à un **congé de soutien familial ou de solidarité familiale** non rémunéré tout en apportant des garanties sur les avantages professionnels acquis.

PROTECTION DU MALADE ET DE SON PATRIMOINE

Une maladie neurologique est une maladie grave, l'avancée en âge est incontournable. L'avenir doit être préservé. Vous devez protéger **financièrement** votre malade, gérer le patrimoine familial, préparer sa succession.

Se poser la question : **Que se passera-t-il si l'aidant, le plus proche parent du malade, disparaît le premier ?**

Il est probable que vous avez déjà engagé une réflexion sur ces sujets. Cette fiche sera un simple rappel. **PROTÉGER, GÉRER, ANTICIPER.**

1- PROTÉGER : Le Code Civil a prévu la mise en place de mesures de protection. La mesure doit être proportionnée et individualisée en fonction du degré d'altération des facultés personnelles de l'intéressé.

- **La sauvegarde de justice**, provisoire et de courte durée
- **La curatelle** : le curateur assiste et surveille la personne dans les actes importants de la vie courante mais ne peut la représenter.
- **La tutelle** : le tuteur représente totalement la personne protégée.

Prendre contact auprès du Palais de Justice, des Maisons de Justice et du Droit, des Associations Familiales(UNAF), Avocats,...

2- GÉRER : Si c'est nécessaire le mandataire désigné peut agir par

- La simple procuration pour un acte de nature financière ou patrimoniale
 - La procuration générale notariée, prévoyant les actes essentiels de la vie pratique
- Se renseigner auprès de l'organisme concerné par l'acte envisagé et de votre notaire.



ASPECTS JURIDIQUES

3- ANTICIPER : Bien avant que la maladie apparaisse ou s'aggrave, il est souhaitable de recueillir les souhaits de la personne concernée. Pour les respecter dans leur application des mesures devront être mises en place. Nous pouvons citer :

- **Le mandat de protection future authentique** (notarié). Il permet d'éviter la mise sous tutelle. Le mandataire peut ainsi agir sur une base juridique plus solide. En contrepartie un contrôle a posteriori sera nécessaire (notaire, avocat...).

- **Le mandat spécial** : Pour financer la dépendance, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer des prélèvements sur certains placements (titres, assurances-vie, contrats de capitalisation,...). Il n'y a pas de règle générale. Prendre contact avec les organismes responsables de la gestion des supports financiers.

Sur un tout autre plan, il y a lieu de s'interroger sur des **donations** éventuelles mais aussi sur la rédaction d'un **testament** (olographe ou authentique).

L'anticipation permet aussi une meilleure **optimisation fiscale**. (Démembrement, délai, plafonnement, âge limite...).

Pour préciser tous ces problèmes juridiques, le notaire reste votre interlocuteur privilégié.



CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL (C.A.R.S.A.T)

Les caisses d'assurance et de retraite au travail (CARSAT) sont des organismes du régime général sécurité sociale de France métropolitaine ayant une compétence régionale.

Les carsat ont succédé, au 1er juillet 2010, aux caisses régionales d'assurance maladie (CRAM). Les carsat exercent leurs missions dans les domaines de l'assurance vieillesse et de l'assurance des risques professionnels (accidents du travail et maladies professionnelles).

Chaque CARSAT est un organisme de droit privé chargé d'une mission de service public. Elle est administrée par un conseil d'administration composée de 21 membres.

Chaque caisse est en relation avec la caisse nationale de l'assurance vieillesse des travailleurs salariés (CNAV) et la caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAM-ts), qui sont deux organismes nationaux du régime général de Sécurité Sociale.

MISSIONS :

Les missions des carsat sont précisées à l'article L.215-1 du code de la sécurité sociale. Cet article précise que les carsat ont pour mission :

- D'enregistrer et contrôler les données nécessaires à la détermination des droits à la retraite des assurés du régime général. Elles liquident et versent les pensions résultant de ces droits. Elles informent et conseillent les assurés et leurs employeurs sur la législation de l'assurance vieillesse.
- D'intervenir dans le domaine des risques professionnels, en développant et en coordonnant la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et en concourant à l'application des règles de tarification des accidents du travail et des maladies professionnelles et à la fixation des tarifs.
- De mettre en œuvre les programmes d'action sanitaire et sociale.
- D'assurer un service social à destination des assurés sociaux de leur circonscription.
- D'assurer les tâches d'intérêt commun aux caisses de leur circonscription.

CONTACTS :

CPAM de la Loire

Service Social CARSAT CS 72701
42027 SAINT-ETIENNE CEDEX

CPAM de la Loire

Service Social CARSAT
Immeuble VITALIS
1 Parvis Pierre Laroque
42000 SAINT-ETIENNE

N° Téléphone unique : 3646 (service 0,06 €/min + prix d'appel)



MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (M.S.A)

La Mutualité sociale agricole (MSA) est l'organisme de protection sociale obligatoire des salariés et des exploitants du secteur agricole en France.

La MSA est un organisme mutualiste administré par des représentants élus tous les 5 ans. Le mutualisme de cet organisme se traduit par l'engagement quotidien de bénévoles issus du milieu agricole, en activité pour la plupart d'entre eux. Elle s'appuie sur les valeurs du mutualisme, que sont la solidarité, la responsabilité et la démocratie pour faire vivre les territoires ruraux.

La MSA gère, de façon globale, la protection sociale des salariés et non-salariés agricoles ainsi que de leurs ayants droits et des retraités. Elle prend en charge la médecine du travail et la prévention des risques professionnels et, mène des actions à caractère sanitaire et social. La MSA est le 2ème régime de protection sociale en France, elle protège l'ensemble de la profession agricole.

RÔLE :

La MSA gère :

- **La santé** : assurance maladie, congés maternité, remboursements, arrêts de travail et elle facilite également l'accès aux soins de ses bénéficiaires.
- **La famille, le logement** : elle gère les prestations familiales et les aides au logement des salariés et des exploitants agricoles, la garde d'enfants, l'amélioration des logements, l'accès à l'autonomie.
- **la retraite** : elle verse les retraites à plus de 6 millions d'anciens salariés et non-salariés agricoles et informe les futurs retraités de leurs droits.
- **la solidarité, l'insertion** : elle soutient les personnes fragiles ou confrontées à des difficultés, favorise l'insertion sociale et professionnelle, verse le RSA et améliore le quotidien des personnes handicapés ou en perte d'autonomie.
- **la santé et la sécurité au travail** : elle intervient pour la prévention des risques professionnels des exploitants et entreprises agricoles.
- **l'installation et l'affiliation** : elle s'implique pour faciliter le démarrage de nouvelles activités et entreprises.
- **l'embauche et les cotisations** : interlocuteur privilégié des entreprises et des employeurs, elle assure le recouvrement des cotisations sociales pour le secteur agricole.



La MSA est équivalente à une CPAM, une CARSAT, une CAF, une URSSAF, à la médecine du travail, elle permet d'apporter en un seul rendez-vous un service complet aux adhérents : c'est en fait un guichet unique.

CONTACT :

MSA LOIRE :

43 Avenue Albert Raimond,
42270 Saint-Priest-en-Jarez

Tél. : 04 75 75 68 68



RÉGIME SOCIAL DES INDÉPENDANTS EN FRANCE (R.S.I)

DEPUIS LE 1ER JANVIER 2018, LES CREATEURS NE COTISENT PLUS AU RSI (régime social des indépendants), MAIS SONT SOUMIS AU REGIME GENERAL. LA REFORME EST DESTINEE A MIEUX COUVRIR LES ENTREPRENEURS.

Le régime social des indépendants (RSI) est un organisme français de protection sociale, administré par des représentants de ses assurés, les travailleurs indépendants et, particulièrement représenté par les artisans, les commerçants et les professions libérales.

Ce régime résulte de la fusion des caisses de protection sociale :

- AVA (assurance vieillesse des artisans),
- CANAM (caisse nationale d'assurance maladie des professions indépendantes),
- ORGANIC (organisation autonome nationale de l'industrie et du commerce).

Le RSI effectue une mission de service public en gérant la protection sociale obligatoire de plusieurs millions de chefs d'entreprise indépendants et de leurs ayants droits. Il est l'unique interlocuteur pour la protection sociale des artisans, des industriels et des commerçants, les professions libérales quant à elles conservant plusieurs intervenants. La mission du RSI a également pour objectif la simplification des démarches administratives au bénéfice de ses assurés.

Le RSI effectue l'affiliation, le recouvrement des cotisations sociales personnelles, le recouvrement de la C3S (contribution sociale de solidarité des sociétés) et de la TACA (taxe d'aide au commerce et à l'artisanat) et le versement de prestations. Il assure, en outre, l'action sanitaire et sociale et la prévention en faveur des actifs et des retraités. Le RSI délègue à des organismes conventionnés (assureurs, mutuelles) le paiement des prestations santé, ainsi que l'affiliation des bénéficiaires (conjoint, enfants...), pour les professions libérales ces organismes conventionnés encaissent également les cotisations sociales maladie.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION (COG)

La COG a pour objectif :

- D'améliorer la qualité du service aux assurés du régime,
- De gérer les risques en cohérence avec les politiques publiques en ciblant mieux les attentes des ressortissants,
- D'assurer un meilleur équilibre financier des risques,
- De développer la performance du régime grâce à la modernisation de son système d'information,



RÉGIME SOCIAL DES INDÉPENDANTS EN FRANCE (R.S.I)

- La mise en place de politiques de ressources humaines dynamiques et la mutualisation des activités et des compétences avec les caisses régionales.

CONTACT : RSI SECURITE SOCIALE INDEPENDANT

Parc Technopole
48 rue de la Télématique
42000 SAINT-ETIENNE

Tél: 3648 (dédié aux problèmes de prestations RSI et services RSI),
Tél: 3698 (dédié aux problèmes portant sur les Cotisations RSI).



ASSOCIATION DES GROUPEMENTS PARKINSONIENS DE LA LOIRE

ACTIVITES :

Activités payantes : chant, réalisation de fleurs séchées, yoga de relaxation, gym douce, atelier d'art plastiques, informatique...

Activités spéciales : balnéothérapie, modelage du corps, repas de midi en commun, accueil de jour...

Activités gratuites : groupe de parole pour les malades, pour les accompagnants, atelier mémoire, marche, jeux de société, bibliothèque.

Plus largement, participation active aux Etats généraux de Parkinson démarrés en 2009 par le collectif des principales associations de parkinson France.

MISSIONS :

Principalement la moitié Sud de la Loire, mais aussi les départements limitrophes

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires

Permanence le mardi et vendredi de 14 H 30 à 17 H

PUBLIC :

Personnes atteintes de la maladie de Parkinson ou autres maladies neurodégénératives à l'exception d'Alzheimer.

CONTACT :

ASSOCIATION DES PARKINSONNIENS DE LA LOIRE

4 rue Etienne Mimard
42000 SAINT-ETIENNE

Tél. : 04 77 74 19 56

E-mail : agpl2@wanadoo.fr



ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER

L'association France Alzheimer 42 et maladies apparentées, « Soutien aux familles de malades et à tous les aidants » propose régulièrement :

Des formations gratuites en différents modules destinés aux aidants :

- Connaître la maladie d'Alzheimer,
 - Les aides possibles,
 - Accompagner au quotidien,
 - Communiquer et comprendre,
 - Etre l'aidant familial,
 - Préparer l'entrée en établissement,
 - Vivre en établissement.
- De participer à des groupes de paroles
 - Permet aux familles de se rencontrer et d'échanger sur les problématiques vécues au côté d'un malade Alzheimer,
 - Proposés en après-midi ou en soirée sur différents sites.
 - Du soutien psychologique individuel pour ceux qui en éprouve le besoin
 - Des séjours de vacances adaptés

CONTACTS : FRANCE ALZHEIMER LOIRE

32 rue de Mayollet
42300 ROANNE

Tél. : 04 77 68 97 78



FÉDÉRATION DES PARTICULIERS EMPLOYEURS (F.E.P.E.M)

TOUTE L'INFORMATION SUR L'EMPLOI D'UN SALARIÉ À DOMICILE

La Fédération des Particuliers Employeurs est l'unique organisation socioprofessionnelle représentative des particuliers employeurs. De statut associatif, sa mission est de conseiller et d'accompagner les particuliers dans leur rôle d'employeur.

Qui est particulier employeur ? Toute personne physique qui emploie, sans but lucratif, un ou plusieurs salariés à son domicile pour effectuer tout ou partie des tâches de la maison à caractère familial ou ménager.

L'emploi à domicile permet ainsi de répondre aux besoins des familles et notamment au maintien à domicile d'une personne âgée et / ou dépendante par l'emploi d'un assistant de vie.

L'ACCOMPAGNEMENT DES AÏDANTS

Recourir à une tierce personne pour s'occuper d'un proche malade peut s'avérer nécessaire pour pouvoir poursuivre son activité professionnelle, protéger sa vie de famille ou préserver sa propre santé.

La FEPEM peut vous aider dans vos démarches tout au long de la vie d'un contrat de travail : du recrutement jusqu'à la rupture, en passant par la formalisation d'un contrat de travail, la gestion des absences ou les formalités liées au CESU.

LES SERVICES PROPOSÉS ET CONDITIONS D'ACCÈS

Le droit à l'information :

A l'initiative des trois acteurs de l'emploi à domicile : IRCEM Prévoyance, IPERIA l'Institut et la FEPEM, des Espaces Particulier Emploi accueillent gratuitement les particuliers et les informent sur l'accompagnement au quotidien de la relation d'emploi déclaré, les aides et dispositifs fiscaux, la formation, la prévoyance et la retraite des salariés.

Pour toute question ou pour prendre rendez-vous :

- Par mail : ara@particulieremploi.fr
- Par téléphone : **09 72 72 72 76** (appel non surtaxé)

Coût : sans frais



FÉDÉRATION DES PARTICULIERS EMPLOYEURS (F.E.P.E.M)

L'Adhésion FEPEM: la sécurité employeur

L'adhésion vous garantit de disposer de toute l'information utile sur les droits et devoirs des particuliers employeurs, sur les opportunités de formation et la protection sociale de leurs salariés, sur l'emploi, les règles à respecter, les aides financières, l'utilisation du CESU, la rédaction du contrat de travail.

Vous disposez :

- d'un accès à un espace personnel « adhérent » sur www.fepem.fr comprenant les documents utiles, modèles de contrats et fiches conseils,
- d'un numéro d'appel dédié aux adhérents pour joindre un conseiller (prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Vous recevez :

- « La Lettre d'information des Particuliers Employeurs », et les alertes sur les évolutions et les réglementations du secteur.
- Vous pouvez également accéder :
aux offres et services payants : consultations juridiques service bulletins de salaire

Coût : 12€ (droit d'entrée), <http://www.fepem.fr/offres-accompagnement-de-la-fepem/>

Les Consultations Juridiques :

Pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé, des consultations juridiques délivrées par nos juristes experts vous sont proposées.

Elles sont organisées selon le métier du salarié (garde d'enfants, employé familial, assistant de vie) et adaptées à chaque étape de la relation avec le salarié (l'embauche, la relation au quotidien, la rupture).

La consultation dure le temps nécessaire pour répondre à vos questions, dans la limite du sujet de la consultation choisie et dans une durée de validité maximale d'un an. Elle est clôturée d'un commun accord par le juriste expert en charge de votre dossier.

Les juristes experts de la FEPEM sont joignables du lundi au vendredi de 9h à 13h.

Coût : à partir de 80€ la consultation, <http://www.fepem.fr/offres-accompagnement-de-la-fepem/>

CONTACT :

FEPEM AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

1-3 avenue Jules Jusserand - 69003 LYON

Tel: 0 825 07 64 64 (15ct € TTC / mn depuis un poste fixe)

Courriel : rhone-alpes@fepem.fr

www.fepem.fr et www.particulieremploi.fr



NOTES PERSONNELLES